

OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente
 Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LA MODIFICATION AU PLAN D'URBANISME
PLAN DIRECTEUR DE L'ARRONDISSEMENT
VILLERAY – SAINT-MICHEL – PARC-EXTENSION
PROJET DE RÈGLEMENT P03-012**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 24 février 2003, à 19 h
Centre 7400
7400, boulevard Saint-Laurent
Montréal

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 24 FÉVRIER 2003	1
MOT DE LA PRÉSIDENTE	1
PRÉSENTATION PAR TENNIS CANADA	
VIANNEY BÉLANGER.....	6
PRÉSENTATION PAR VILLE DE MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT VILLERAY – SAINT- MICHEL – PARC-EXTENSION	
BENOÎT LACROIX.....	12
REPRISE DE LA SÉANCE.....	20
PÉRIODE DE QUESTIONS :	
RÉJEAN PAUL FORGET	20
MAURICE LECLERC	25
MARIE MICHÈLE POISSON.....	28
ROSE MARIE GOULET	42
BENOIT LEFEBVRE.....	50
REPRISE DE LA SÉANCE.....	57
FRANÇOIS TOUCHETTE.....	57
CHRISTIAN DUFRESNE	64
JEAN POIRIER	69
MICHEL LAFLEUR	81

MOT DE LA PRÉSIDENTE

LA PRÉSIDENTE:

5 Mesdames et messieurs, bonsoir! Je vous souhaite la bienvenue à cette assemblée de consultation. Comme vous le savez, cette assemblée porte sur un projet de modification au plan d'urbanisme, plan directeur de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

10 Mon nom est Catherine Chauvin. Je suis commissaire à temps plein à l'Office de consultation publique de Montréal et le président de l'Office m'a confié la présidence de cette commission.

15 Je suis accompagnée de madame Jocelyne Beaudet, commissaire additionnelle, et de monsieur Gilles Gosselin, analyste. Nous sommes aussi accompagnés de mesdames Valérie Aubin, Isabelle Charlebois et Pauline Truax, responsables de l'accueil et du registre des intervenants à l'arrière de la salle. Le président de l'Office, monsieur Jean-François Viau, est également parmi nous ce soir, ainsi que monsieur Alain Cardinal, secrétaire général et monsieur Luc Doray, directeur des services administratifs. Monsieur Jean-
20 François Lévesque, responsable de la logistique est également là.

Pour nous présenter le projet de modification au plan d'urbanisme et pour répondre aux questions du public et de la commission, nous sommes accompagnés de représentants de Tennis Canada – Parc Jarry ainsi que de plusieurs professionnels de l'arrondissement et des services centraux de la Ville de Montréal. Je demanderai au porte-parole de Tennis
25 Canada – Parc Jarry, monsieur Vianney Bélanger, et au responsable du projet pour l'arrondissement, monsieur Benoît Lacroix, de présenter les personnes qui les accompagnent avant de faire leur présentation.

30 Je vous signale que l'assemblée est enregistrée et que les transcriptions écrites de tout ce qui est dit seront disponibles sur le site Internet de l'Office et dans les centres de consultation environ une semaine après la fin de la première partie de la consultation publique. Monsieur Richard Bergeron s'occupe de la sonorisation et les transcriptions sont assurées par madame Lise Maisonneuve.

35 La consultation publique sur le projet de modification au plan d'urbanisme, plan directeur de l'arrondissement se fera en deux parties distinctes. La première partie qui débute ce soir permettra aux citoyens et à la commission d'obtenir toute l'information possible sur le projet et sur ses conséquences. Ce n'est donc pas le moment de donner son opinion
40 sur le projet mais bien de s'informer en posant des questions. C'est au cours de la deuxième partie de la consultation, qui débutera le 17 mars prochain, que la commission entendra tous ceux et celles qui désirent prendre position sur le projet.

45 Maintenant, quelques mots sur l'Office de consultation publique de Montréal. L'Office a été créé par l'article 75 de la *Charte de la Ville de Montréal*. Il réalise des mandats de consultation publique relatifs aux différentes compétences de la Ville, notamment sur les projets d'urbanisme et d'aménagement du territoire, ou sur tout projet désigné par le conseil municipal ou le comité exécutif.

50 C'est avant tout aux citoyens que ces consultations publiques sont destinées. Les citoyens ont, en effet, le droit d'être bien renseignés sur les projets susceptibles de modifier leur cadre de vie. Ils ont aussi le droit de faire valoir leur opinion et d'influencer les décisions relatives à ces projets.

55 Les consultations tenues par l'Office doivent être conduites de façon crédible, transparente et efficace. C'est pourquoi les personnes qui font partie d'une commission ou qui la président s'engagent à respecter le Code de déontologie des commissaires. Vous pouvez prendre connaissance du Code de déontologie à la table d'accueil et sur le site Internet de l'Office.

60 Quelques mots sur le projet soumis à la consultation publique. La *Charte de la Ville de Montréal* prévoit que les modifications au plan d'urbanisme sont soumises à une consultation de l'Office, tandis que les modifications aux règlements d'urbanisme sont soumises à une consultation par les conseils d'arrondissement. Puisque le projet de Tennis Canada – Parc Jarry nécessite une modification, à la fois au plan d'urbanisme et au règlement de zonage, il y aura donc deux consultations. D'abord, celle tenue par l'Office qui débute ce soir et, ensuite, celle qui sera tenue par le conseil d'arrondissement au cours des prochains mois.

70 Le projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme de l'arrondissement concerne la délimitation des aires d'affectation « Parc et lieu public » et « Équipement collectif et institutionnel » du parc Jarry. Cette modification, si elle est adoptée par le conseil municipal, permettrait à l'arrondissement d'entamer le processus d'autorisation du projet de réaménagement et de développement de Tennis Canada – Parc Jarry.

75 La consultation publique qui débute ce soir porte sur le projet de modification au plan d'urbanisme, c'est-à-dire, le changement des limites des aires d'affectation dans le parc et, aussi, sur les conséquences de cette modification, c'est-à-dire le projet de Tennis Canada – Parc Jarry lui-même. Toutes les questions qui concernent l'un ou l'autre, soit la modification au plan d'urbanisme et le projet de Tennis Canada – Parc Jarry sont donc recevables et peuvent être abordées, comme, par exemple, l'aménagement du site, l'utilisation des installations intérieures et extérieures, le transport, la circulation et le stationnement pendant les événements spéciaux, les mécanismes de surveillance et de suivi du projet, etc.

85 Parlons maintenant de la procédure de consultation publique. Le 14 janvier dernier, le conseil d'arrondissement a demandé au conseil municipal, par voie de résolution, d'adopter le projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme et de mandater l'Office de

consultation publique pour qu'il tienne l'assemblée publique prévue à l'article 109.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Le conseil municipal a, par la suite, adopté le projet de règlement à sa séance du 27 janvier et a soumis le dossier à l'Office.

Un avis annonçant la tenue d'une consultation publique a été publiée le 9 février dans le journal *La Presse* et le journal *The Gazette*, et le 16 février, dans le journal local *Progrès de Villieray*. Un communiqué de presse a aussi été envoyé aux journaux de quartier *Nouvelles Parc Extension News*, *Corriere Italiano*, *Cittadino Canadese*, *The Hellenic Tribune* et *Le Courrier grec*. Au cours de la semaine dernière, environ 8 500 exemplaires d'un feuillet annonçant la tenue de la consultation publique et invitant les gens à y participer ont été distribués dans le quartier.

Dès le 10 février, la documentation relative au projet a été mise à la disposition du public sur le site Internet de l'Office, au bureau Accès Montréal de l'arrondissement, à la bibliothèque municipale Le Prévost, au poste de police de quartier 32, au bureau de la Direction du greffe de la Ville de Montréal et au bureau de l'Office. La documentation relative au projet restera accessible sur le site Internet de l'Office et dans tous les centres de documentation au moins jusqu'à ce que le rapport de la commission soit rendu public.

Pour débiter la séance de ce soir, je vais d'abord inviter le porte-parole de Tennis Canada – Parc Jarry à...

M. RÉJEAN-PAUL FORGET :

Madame la présidente, c'est une question de procédure avant de commencer.

LA PRÉSIDENTE :

Pardon, monsieur, je me permettrais de vous demander d'attendre à ce que le discours d'ouverture soit terminé avant d'adresser la parole.

Donc, pour débiter la séance de ce soir, je vais d'abord inviter le porte-parole de Tennis Canada à introduire les personnes qui l'accompagnent et à présenter le projet de réaménagement et de développement du Centre de tennis du parc Jarry. Ensuite, j'inviterai le responsable du projet pour l'arrondissement à introduire les membres de son équipe et à présenter le cadre réglementaire dans lequel le projet s'inscrit.

Nous prendrons, ensuite, une courte pause après les deux présentations, au cours de laquelle les gens qui désirent poser des questions pourront s'inscrire au registre auprès de madame Truax à l'arrière de la salle. Au retour de la pause, j'inviterai les citoyens à venir poser leurs questions. Cela se passera de la façon suivante.

Toute personne qui veut poser une question doit s'inscrire au registre. J'inviterai les personnes à prendre place à la table devant moi, selon l'ordre d'inscription. Je permettrai

deux questions par intervention et je vous demande d'éviter les sous-questions et de ne pas faire de long préambule, sauf si c'est indispensable pour comprendre la question. En procédant de cette manière, on permet au plus grand nombre de personnes possible de
135 poser leurs questions. Et, puisque le registre reste ouvert durant toute la séance, vous aurez la possibilité de vous réinscrire pour des questions supplémentaires.

Toutes les questions doivent être adressées à la présidente de la commission, donc à moi. Toutes les réponses qui nous viennent des gens de l'arrondissement et de la Ville ou
140 de Tennis Canada doivent également m'être adressées. C'est-à-dire qu'il n'y a aucun échange direct entre le public et les représentants de Tennis Canada, de la Ville ou de l'arrondissement.

La commission peut aussi intervenir en tout temps pour obtenir de l'information
145 supplémentaire ou des clarifications. Je m'assurerai que toute question recevra une réponse. Si cette réponse ne peut pas être donnée au cours de l'assemblée, elle devra être fournie par écrit dans les meilleurs délais. La réponse fera partie du dossier de documentation accessible au public.

La séance de ce soir devrait se terminer vers 23 h. Si, à ce moment-là, il y a encore
150 des gens inscrits au registre, ou s'il reste des informations supplémentaires à obtenir, la consultation se poursuivra demain soir, dans la même salle, et débutera à la même heure, soit 19 h.

L'audition des opinions se fera au cours de la deuxième partie de la consultation
155 publique qui débutera le 17 mars prochain. Vous pourrez alors présenter un mémoire écrit ou, encore, exprimer verbalement votre opinion. Pour ce faire, vous pourrez vous inscrire à l'avance ou, encore, vous inscrire le jour même de la séance. Toutefois, les personnes intéressées à présenter un mémoire, verbal ou écrit, sont invitées à en informer la
160 commission le plus tôt possible afin d'assurer une bonne planification du déroulement des séances. Aussi, si vous choisissez de présenter un mémoire écrit, il est préférable de le transmettre à l'avance pour permettre à la commission de bien se préparer. En effet, après la présentation d'un mémoire, la commission pose des questions pour s'assurer d'avoir une
bonne compréhension des opinions exprimées.

En terminant, j'ai pour tâche principale de favoriser la participation de tout le monde
165 et de permettre à tous de bien se renseigner. Pour y arriver, rien de tel qu'un climat serein où les échanges se font dans le respect mutuel et la courtoisie. Pour cette raison, je ne permettrai à aucun moment, aucune forme de manifestation, que ce soit d'approbation ou
170 de désapprobation, ni de remarques désobligeantes, de propos diffamatoires ou d'attitudes méprisantes. C'est d'ailleurs la meilleure façon d'éviter les poursuites en dommages.

Alors, avant d'inviter monsieur Bélanger à nous présenter le projet de réaménagement du centre de tennis, j'inviterais le monsieur à l'arrière de la salle pour sa

175 question de procédure. Je vous prierais de venir à l'avant, monsieur, et de vous identifier pour fins de transcription. Bonsoir, monsieur!

M. RÉJEAN-PAUL FORGET :

180 Bonsoir, madame! Mon nom est Réjean-Paul Forget. Je m'excuse d'intervenir de cette manière, mais je n'avais pas ma réponse. C'est au niveau de la procédure. C'est juste pour savoir. J'ai vu qu'il y avait des documents et documents additionnels au dossier de la commission de consultation publique. Il y a certains citoyens qui sont préoccupés parce qu'ils pensent qu'il y a des documents incomplets et qu'il y aurait des documents qui sont de nature
185 publique dans les archives de la Ville de Montréal, qui mériteraient d'être dans les documents officiels de la commission.

Est-ce qu'il est possible de faire une requête en ce sens à la commission pour ajouter des documents et à quel moment? Parce que la période de questions, je comprends bien de
190 quoi il s'agit, on pose des questions, mais une requête pour demander un dépôt de document, ce n'est pas tout à fait la même chose et j'ignore à quel moment le faire.

LA PRÉSIDENTE :

195 C'est pendant la première partie de la consultation publique. Alors, la première partie qui débute ce soir, c'est la partie où on va chercher l'information. On peut aller la chercher par des questions sur lesquelles on obtient des réponses ou on peut faire des demandes de documents. À ce moment-là, il faut toujours que ce soit par rapport au projet et que ce soit pertinent. Alors, la demande, elle est adressée à la commission, qui la
200 redirige vers les personnes intéressées qui doivent y répondre.

Si vous avez vous-même des dépôts de documents qui sont de l'ordre de l'opinion, à ce moment-là, c'est dans la deuxième partie. Alors, en première partie, c'est les questions, les demandes d'information, que ce soit sous la forme de document ou autre, c'est pour ça.
205 C'est pour se renseigner. Donc, si vous avez une demande à faire, je vous invite à vous inscrire au registre au cours de la pause et on la recevra.

M. RÉJEAN-PAUL FORGET :

210 Si nous avons un document, exemple, de la Ville de Montréal et qui n'est pas au dossier, on peut demander qu'il soit déposé au dossier, vu que c'est un document informatif et non pas d'opinion.

LA PRÉSIDENTE :

215 Et, si ce document existe et qu'il est pertinent à la consultation publique, nous allons en faire la demande.

M. RÉJEAN-PAUL FORGET :

220

D'accord. Je vous remercie.

LA PRÉSIDENTE :

225

Il n'y a pas de quoi.

J'invite maintenant, monsieur Bélanger, à nous présenter le projet de modernisation et d'agrandissement du Centre de tennis.

230

M. VIANNEY BÉLANGER :

235

Merci, madame la présidente. Avant, je vous souhaite le bonsoir et je vais vous présenter les gens qui m'accompagnent. À ma gauche, monsieur Eugène Lapierre, directeur du tournoi de Montréal et madame Suzanne Demeules du groupe CIMA+, consultants spécialisés en stationnement et en circulation et, enfin, madame, Sophie Beaudoin du groupe Cardinal Hardy, spécialisé en aménagement et design urbain.

240

Avant d'entreprendre la présentation du projet de Tennis Canada, je tiens à préciser que la commission nous a demandé de procéder rapidement et de synthétiser à peu près dans vingt minutes. Alors, nous allons faire notre possible pour essayer de limiter la présentation à l'intérieur du délai de vingt minutes.

245

Alors, on commence. Comme la présentation va être en deux parties, la présentation du projet proprement dit par Tennis Canada, il y aura une seconde partie présentée par mes collègues de la Ville de Montréal en deuxième partie, c'est l'ensemble de ces deux parties qui va vous donner le résumé total et complet du projet.

250

Alors, la mission de Tennis Canada, premièrement: promouvoir et développer le tennis au Canada. C'est un organisme sans but lucratif qui a été fondé en 1881 et les premiers internationaux ont eu lieu neuf ans plus tard en 1890.

255

Alors, le tennis à Montréal a débuté en 1980. À ce moment-là, comment a débuté le tennis à Montréal? C'est que le commanditaire principal, qui était Imperial Tobacco, a exigé dans sa commandite qu'on tienne un tournoi à Montréal. Alors, c'est là que l'alternance entre les tournois des hommes et des femmes a débuté à Montréal en 1980.

260

Alors, pour ce faire, donc, Tennis Canada cherchait un site et c'est là, dès 1980, que la collaboration entre la Ville et Tennis Canada a débuté. Alors, le stade des Expos était, à ce moment-là, vide. On a procédé à des modifications du stade en 1980 pour tenir les premiers internationaux à Montréal au parc Jarry dans l'ancien stade des Expos.

265 On va faire un petit rappel. En 1995, on construit le stade et le site moderne que l'on connaît aujourd'hui. On construit le stade de 10 500 places, centre de tennis intérieur avec 8 courts et, enfin, 11 courts extérieurs. En 2001, on procède à des modifications. On ajoute 700 places au court central et on fait l'aménagement de loges. Donc, en 95, on construit pour 24 M\$, on fait un investissement de 24 M\$; en 2001, on fait des améliorations pour 2,8 M\$ aux installations.

270 Alors, Tennis Canada, deux activités principales. Donc, le tournoi de Montréal et le Centre de tennis intérieur. On va examiner le tournoi de Montréal.

275 Rapidement, les Montréalais, après la rénovation, après la construction, adoptent le site. L'achalandage augmente de chaque année. On passe d'environ 100 000 personnes en 95-96 à environ 165 000 l'année dernière, au tournoi de l'été dernier. C'est devenu un des grands événements à Montréal. Le tournoi a une grande visibilité internationale diffusé dans 144 pays, rejoint plus de 100 millions de spectateurs. Le tournoi, les retombées: 11 M\$ de valeur ajoutée et dépenses de tourisme de l'ordre de 600 \$ à 1 800 \$ par personne. Et, aussi, un taux de fidélité de 82 % des touristes.

280 Les retombées locales. Plus de 100 emplois/année permanents; plus de 600 000 \$ dans le quartier pour les fournisseurs de biens et de services et les restaurants.

285 On a un taux d'occupation, le Centre de tennis intérieur où c'est la seconde activité de Tennis Canada, taux d'occupation: 95 % d'octobre à mai. On a plus de 23 000 heures de jeu par année pour le grand public, pour les détenteurs de la carte Accès Montréal et, aussi, c'est un lieu de développement du sport pour Tennis Montréal, la Fédération québécoise et Tennis Canada.

290 Vue des installations actuelles. Premièrement, pour situer, je sais que tous les gens, bien que vous connaissez le site, au bas de la diapositive, c'est la rue Faillon. Vous avez la voie ferrée à la gauche, la rue Jarry en haut vers le nord et, à l'est, le boulevard Saint-Laurent. C'est une vue aérienne qui permet de voir la piscine. Vous avez le court numéro 1 en installation temporaire à l'est du stade, le centre de tennis intérieur, le stade principal et, enfin, la place publique devant le stade principal.

295 Maintenant, les objectifs de Tennis Canada dans son projet de réaménagement: répondre à la demande croissante des adeptes du tennis, améliorer les installations existantes, ouvrir la place aux usagers du parc Jarry, améliorer la qualité des aménagements paysagers.

300 Suite à ces objectifs-là, nous avons donné à notre équipe de professionnels un programme. Pour 2003-2004, on devait refaire le court 1 permanent; 4 courts de tennis intérieurs, donc de passer de 8 à 12 courts intérieurs; réaménager les liens piétons dans le parc et sur le site de Tennis Canada; création d'une nouvelle promenade; modernisation des infrastructures électriques. Voilà pour le programme 2003-2004.

310 Et, quelques perspectives d'avenir dans le programme, c'est compléter éventuellement, selon la demande, le court central en y ajoutant 1 500 places, qui avait été prévu, d'ailleurs, à l'origine de la construction du court central; construire 4 courts extérieurs supplémentaires. Voilà l'ensemble du programme avec lequel nos professionnels ont commencé leur travail. Un peu l'implantation de ces nouvelles composantes, un peu quelques idées sur le concept d'aménagement.

315 Nous devons essayer de poursuivre – c'était la volonté des professionnels et, je dirais, une demande plus spécifique des professionnels de la Ville de Montréal – de limiter les constructions en dur, architecturales à cette limite-là dans la partie ouest du site. Alors, pour éviter un prolongement des bâtiments vers le parc. Ce qui veut dire que l'agrandissement du court du centre de tennis intérieur se trouvait vers l'arrière. Ça permettait aussi de confiner les voies de service et les accès de service à l'arrière des
320 bâtiments entre la voie ferrée.

Rendre accessible la place, assurer son prolongement vers l'est, vers le nord-est, vers le nord-ouest du parc. Créer une promenade en lien avec Parc-Extension. Vous savez, il y a maintenant un passage vers Parc-Extension, donc, c'était de créer cette ouverture et
325 une promenade aménagée. Harmoniser les aménagements avec le parc, c'est-à-dire de compléter le réseau des sentiers piétons et de véritablement communiquer avec le parc et le site de Tennis Canada.

330 Vue d'un plan d'ensemble. Au lieu de vous produire une maquette, on a pensé de faire une vue en trois dimensions des installations. Alors, vous avez le court numéro 1 qui se trouve adjacent au stade principal. Nous avons relocalisé cinq terrains et, un peu plus loin, on va voir plus précisément cette relocalisation; fait un aménagement paysager de la place principale; et enfin, l'agrandissement à l'arrière du centre de tennis intérieur.

335 Alors, c'est la position des principaux éléments. On va voir par la suite comment ça s'articule, ces différents éléments.

340 On a fait un montage photo pour vous montrer dans la réalité, à partir d'une image, d'une photo aérienne, comment les nouveaux équipements s'intégraient dans le parc. Pour vous situer la place actuelle qui est limitée par une clôture, elle se trouve ici.

Une maquette de travail du court numéro 1 faite par les architectes.

345 Le concept d'aménagement paysager, on va vous donner un peu quelques éléments. Donc, nous revenons. C'était de créer une promenade bordée d'arbres; aménager une nouvelle place et la prolonger en allant vers le nord-ouest, si vous voulez, par la ligne pointillée en jaune; créer des zones de détente. Donc, dans les zones, il y a des zones de verdure, il y a des zones aménagées en poussière de pierre qui permet de créer des zones de détente avec tables et, etc. Et aussi, réaménager les sentiers, les

350 stationnements en faisant des plantations et, aussi, refaire le positionnement de l'éclairage dans tout le site de Tennis Canada.

Maintenant, une image qui vous permet d'intégrer les deux, l'architecture et le paysage, en ayant les nouvelles composantes et le nouveau dégagement de la place qui est
355 agrandie.

Une perspective sur cette promenade venant de la rue Faillon, le long du centre de tennis intérieur.

360 Maintenant, les enjeux. On sait qu'il y a plusieurs enjeux. On en a entendu parler dans les journaux. Plusieurs en ont mentionné. Donc, on va essayer de résumer les enjeux. Il y a le stationnement et la circulation. Il y a la superficie du site et l'accessibilité au site. On va les passer. On va regarder le stationnement et la circulation.

365 Alors, on a essayé de faire un tableau le plus simple. Actuellement, les sièges disponibles sur le site, c'est 10 500. Le nombre de places requises, selon l'étude de CIMA+ est de 3 246. Nous avons une offre de 4200. Donc, aucune place additionnelle n'est requise de 1996 à 2000. On part de ce point et on va voir avec l'ajout.

370 En 2001-2002, vous noterez, on a ajouté à peu près 700 places. Encore là, nous n'avons aucune place additionnelle de requise. En 2003-2004, on rajoute donc, c'est la construction de la première phase du court numéro 1 avec des places permanente. Donc, on a un besoin de 4 200. Donc, on aurait besoin, on est en déficit d'environ 464 places.

375 Et, enfin, sa phase finale du stade, lorsque tout le court numéro 1 est réalisé et que les 1 500 places dans le stade principal sont construites, on aurait besoin d'un nombre de 5 125 places. Donc, on a un déficit d'à peu près 1 500 places.

380 Comment on envisage combler ce besoin de places additionnelles? Les solutions envisagées, il y a les emplacements: l'école Georges-Vanier, le Collège André-Grasset, Ahuntsic et sous le boulevard Métropolitain. Ces quatre emplacements-là, ça nous donne un potentiel de 1 850 places pour, comme on a vu précédemment, pour un besoin d'environ 1 500 places.

385 Donc, ça vous donne un petit peu comment on peut satisfaire ce nombre de places-là. Le moyen? Un système de navette. Créer, mettre en place un système de navette pendant l'événement pour rejoindre ces sites.

390 Pour faciliter la circulation, le deuxième point, un corollaire très étroitement relié avec le stationnement, il y a des mesures qui seront mises en place. C'est encourager l'usage du transport en commun; faire la promotion du train de banlieue; suggérer des modes de transport alternatif par le site Web; promouvoir l'implantation de navettes vers les stations de

méto; et, enfin, faciliter le virage à gauche aux intersections critiques en ayant un agent sur place pendant les événements, afin d'améliorer la fluidité de la circulation.

395

Maintenant, l'accessibilité au site. On va faire une comparaison entre le site actuel et le nouveau site projeté, futur, lorsque les travaux seront réalisés.

400

Actuellement, la place principale a environ 11 700 mètres carrés et non accessible parce qu'elle est ceinturée par une clôture gardée permanente pour des raisons de sécurité. Alors, dans la situation future, on prévoit faire une nouvelle place accessible où, hors les événements, pour toute la durée de l'année, il n'y a pas de clôture. Donc, on agrandit sur cette place, sur le site de Tennis Canada, donc, on augmente à 15 200 mètres la place principale.

405

Enfin, le dernier enjeu, c'est la superficie du site. On a entendu dire et on a écouté, les gens nous ont demandé pas un pouce carré de plus du parc pour Tennis Canada. Voici comment on arrive à faire cette... Donc, la superficie actuelle de Tennis Canada, qui a été cédée en 1995 par un acte de droit superficiaire, cette superficie a 84 734 mètres carrés, qui représente plus ou moins 19 % du parc Jarry. La superficie, après les travaux, après les modifications que l'on propose, aura également 84 700 mètres carrés, encore également plus ou moins 19 % du parc Jarry. Donc, la superficie actuelle est égale à la superficie du projet projeté, donc 84 734 mètres carrés.

410

415

Si on compare les limites du terrain actuel, telles que définies dans le droit superficiaire, alors, c'est la superficie actuelle de 84 734 et on a fait en superposition la superficie projetée. Vous voyez, on fait un ajustement des superficies. On ajuste les superficies de manière à respecter la superficie actuelle de 84 000. Alors, on a la superficie actuelle qui égale la superficie du projet, 84 000. Les débordements sont remplacés en

420

Maintenant, on va vous parler quelques mots de l'échéancier de réalisation du projet. Phase 1, en 2003, plus précisément avant les internationaux, alors, la première construction va être de construire le court numéro 1 pour environ 2 500 places; l'agrandissement des tennis intérieurs à l'arrière du bâtiment existant.

425

La phase 2, en 2004, déplacer les courts, donc démolir les 4 courts existants ici et enlever la clôture permanente que l'on trouve autour de la place principale pour, en phase 2, construire six nouveaux gradins hors sol au court numéro 1 pour augmenter la capacité de 2 500 à 5 000 places. Relocaliser les terrains de tennis. C'est-à-dire, ceux qu'on a démolis, qui se trouvaient dans cette zone, on les relocalise, comme vous voyez sur le diagramme. Et, enfin, faire l'aménagement paysager de l'ensemble du site et plus particulièrement de la nouvelle place.

430

435

Et, enfin, la phase finale ou la phase d'avenir, si on complète le stade, le court numéro 1 -- avant, je vais vous parler donc sur la toiture. Vous savez que dans le

programme, initialement, on a parlé que Tennis Canada voulait 4 courts extérieurs additionnels et, pour éviter de prendre de la superficie au sol davantage que le 84 000 mètres carrés, nous avons décidé de localiser, sur le toit de l'agrandissement sur le terrain de Tennis Canada, les 4 nouveaux courts projetés, s'il y a demande. Et, enfin, 4 gradins hors sol pour compléter le court numéro 1, sa capacité maximum de 7 000 places. Et, 1 500 places supplémentaires au court central, au-dessus de la galerie de presse, tel qu'indiqué ici.

Valeur ajoutée pour la communauté. Voici, premièrement, un accroissement significatif d'espaces aménagés et accessibles; une promenade et un plus grand nombre d'espaces de détente; une nouvelle enceinte sportive, communautaire et culturelle qu'est le court numéro 1; une meilleure gestion de la circulation et du stationnement lors d'événements; des courts additionnels pour les adeptes du sport accessibles; des installations mieux intégrées au parc Jarry.

Enfin, la vision des installations de Tennis Canada dans le parc Jarry, à sa phase finale, une image qui vous illustre l'intention par le projet.

En terminant, je dis que ce projet a été fait avec une équipe de professionnels de Tennis Canada et, aussi, avec la collaboration et l'aide et le support de l'équipe de professionnels aussi de l'arrondissement. Et, bien entendu, les commentaires que l'on a pris de beaucoup d'organismes dans le quartier, de citoyens, qu'au cours de toute la démarche d'un an, nous ont fait des commentaires, et qu'on a intégrés au projet. Je vous remercie.

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup, monsieur Bélanger. Je vous félicite. Vous avez effectivement pris vingt minutes.

J'inviterais maintenant monsieur Lacroix à nous présenter le projet de modification au plan directeur et au règlement d'urbanisme de l'arrondissement, donc le cadre réglementaire dans lequel le projet de Tennis Canada – Parc Jarry s'inscrit.

M. BENOÎT LACROIX :

Merci, madame la présidente. Alors, bonsoir tout le monde! Je me présente à nouveau. Benoît Lacroix, conseiller en aménagement, chef d'équipe à l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension. Je suis accompagné d'une délégation fort nombreuse de la Ville de Montréal, à la fois des services centraux et de l'arrondissement.

Mais il y a trois collègues qui ont été impliqués, je vous dirais, le plus étroitement possible dans le cadre de ce projet avec nous à l'aménagement urbain, qui sont ici à l'avant avec moi: monsieur Fernand Landreville, chef de division à la direction des sports, loisirs, développement social et communautaire de l'arrondissement. Ici, à l'arrière, côté droit, à

ma droite à moi, monsieur Mario Masson, chef de section à la direction des parcs, jardins et espaces verts. Et, derrière moi, monsieur Pierre Pronovost, conseiller en immobilier, qui est de la direction des immeubles, qui appartient aussi aux services centraux de la Ville.

485 Il y a sur les deux premières rangées, je vous dirais à proximité de la table de ce côté-ci, toute une série de collègues et de directeurs de services ou de différentes directions à la Ville qui pourront aussi peut-être intervenir, si vous le jugez bon, après ma présentation, lors de la période des questions. Ces collègues aussi pourront intervenir, à ce moment-là, pour venir ajouter des éléments additionnels.

490 Alors, je suis prêt. Allons-y. Le long numéro de série qui est présent en bas, c'est le numéro de dossier. Ce numéro a été indiqué tout simplement pour permettre aux gens de faire le lien avec les documents qui ont été déposés sur le site de l'Office. C'est le sommaire décisionnel qui a été présenté par l'arrondissement pour demander au conseil municipal
495 d'adopter un projet de règlement afin de modifier le plan d'urbanisme. Les gens qui ont lu ce sommaire, vous verrez que pour l'essentiel, 95 % de la présentation est une illustration des informations qui sont présentées à ce sommaire.

500 Alors, voici le point de départ. La situation actuelle des installations de Tennis Canada. Je ne reviendrai pas sur la présentation de monsieur Bélanger qui a fait une bonne description, je crois, des installations. Rapidement, aussi, le contexte.

505 Alors, le parc Jarry est un très grand terrain, près de 5 000 000 pieds carrés ou 440 000 mètres carrés environ. Le parc Jarry a été acquis par la Ville en 1925 par bail, dans un premier temps et, par la suite, la Ville s'en est portée véritablement acquéreur en 1945.

510 Le parc Jarry est situé dans un environnement typique de Montréal. Il est entouré de structures de type résidentiel vraiment de ce qu'on appelle des structures de type plex. Alors, c'est duplex, triplex, multiplex, immeubles de six logements. Alors, vous voyez ici un ensemble résidentiel de Villeray. De l'autre côté, l'ensemble résidentiel de Parc-Extension. Notre arrondissement est le deuxième plus dense sur le territoire de l'île, tout de suite après l'arrondissement Notre-Dame-de-Grâce – Côte-des-Neiges. Alors, c'est vraiment donc une population très dense qui demeure de part et d'autre du parc Jarry.

515 Le parc Jarry est aussi ceinturé au nord par une grande zone industrielle. Il y a aussi ici un immeuble institutionnel, la Polyvalente Lucien-Pagé et la même zone industrielle se poursuit ici immédiatement au sud de la rue Faillon près de Jean-Talon. Alors, voici l'environnement du parc et ça a été expliqué tout à l'heure, rapidement, à des fins
520 d'orientation, les grands axes Saint-Laurent, la voie ferrée du Canadien Pacifique, Jarry et Faillon dont je parlais tout à l'heure.

Le parc Jarry est vraiment un parc important. Alors voici, ici, une rapide description de la situation existante. Une dizaine de terrains de baseball, quatre terrains de soccer.

525 Vous avez ici un ensemble destiné aux activités de type rouli-roulant; la patinoire, aussi,
pour patiner, pour faire le patin de type patin à roulettes, hockey et patin à roulettes. Vous
avez l'ancien pavillon Jean-Paul II qui est maintenant le poste de police de quartier. L'aire de
détente, ici, en bas autour du lac. La piscine, évidemment bien connue. Et l'enclos pour la
course et les activités avec les chiens. Alors, voici, évidemment, les installations de Tennis
530 Canada.

Bon, les constructions actuelles du Centre de tennis du parc Jarry ont été
approuvées en 94 et 95 par des pouvoirs spécifiques qui n'existent plus dans la Charte
actuelle de la Ville de Montréal. Vous savez que nous sommes dans le contexte d'une
535 nouvelle ville et nous sommes maintenant régis par des nouvelles dispositions. Il y a trois
règlements qui ont été approuvés en 94 et 95. Voici un extrait des principaux plans
d'aménagement qui étaient joints à ces règlements.

Alors, c'est le premier règlement, la première fois, donc, en décembre 94, c'est le
540 premier règlement spécifique qui a été approuvé. On voit déjà l'empreinte originelle en
quelque sorte du complexe. Ici, le court central. Vous allez voir, ici, c'était l'immeuble qui
abritait les tennis intérieurs, qui est modifié dans une phase ultérieure que nous
présenterons tout à l'heure. La place publique et les tennis, ici.

545 Ce règlement spécifique de zonage est modifié la première fois en juin 95. Alors, on
vient relocaliser dans cette partie, tel que cela existe actuellement, le court numéro 1 avec
des gradins en acier.

Et, le troisième règlement qui a été approuvé vers la fin 95 est venu, pour l'essentiel,
550 modifier la forme de l'immeuble qui abrite les tennis intérieurs. L'ancienne diapo, si vous
vous souvenez, l'immeuble était plutôt de forme rectangulaire disposé de cette façon-là.
Maintenant, l'immeuble est carré et ça vient modifier la configuration, évidemment, des deux
espaces adjacents, à la fois l'espace vert et l'espace de stationnement.

555 En plus des plans d'aménagement, il y a toute une série de dispositions qui sont
adoptées par la Ville, qui viennent, je vous dirais pour l'essentiel, catégoriser l'emplacement
avec un zonage qui permet toute une série d'équipements collectifs et institutionnels. Et, on
applique la nomenclature d'activités autorisées dans le secteur du Stade olympique. Donc,
ça permet des équipements de sports, loisirs, piscine, salle de spectacle, etc. Donc, c'est
560 la disposition de zonage qui s'applique sur l'emplacement, en plus des règles qui régissent la
construction des immeubles.

Parallèlement à cela, il y a deux décisions majeures qui sont prises par la Ville en 95.
L'espace que vous voyez ici, identifié en rouge, est retiré du parc Jarry. Donc, ce terrain
565 est retiré du domaine public de la ville et il va au domaine privé de la ville. La différence,
c'est que le domaine public de la ville est essentiellement composé de l'ensemble des rues et
des lieux publics, les parcs. Tandis que le domaine privé de la ville, c'est des propriétés qui
appartiennent à la Ville, mais sur lesquelles la Ville peut faire des transactions. Alors, donc,

570 le terrain est retiré. C'est la superficie mentionnée tout à l'heure par monsieur Bélanger, près de 85 000 mètres carrés.

Et, il y a aussi une deuxième décision fondamentale qui est prise en 95 par le conseil municipal. Ce terrain-là est cédé à Tennis Canada dans le cadre d'un droit superficiaire. Donc, Tennis Canada est propriétaire maintenant du terrain où sont situées ces installations. 575 Donc, il y a trois éléments majeurs. Les installations ont été autorisées par le conseil municipal; le terrain a été retiré du parc; et le terrain appartient maintenant à Tennis Canada qui a là-dessus un droit superficiaire.

580 Nous sommes maintenant en présence d'un nouveau projet immobilier. Tous les projets immobiliers - ce n'est pas le cas seulement de Tennis Canada - tous les projets immobiliers à la Ville sont toujours examinés de la même façon, d'un point de vue réglementation d'urbanisme.

585 Dans un premier temps, on regarde si les règlements spécifiques qui ont été adoptés permettent la réalisation de nouveaux projets. Dans un deuxième temps, on regarde si la réglementation de zonage de l'arrondissement actuelle permet la réalisation de projet et on s'assure que le projet est conforme au plan d'urbanisme.

590 Alors, rapidement, voici le dernier plan ayant approuvé le projet en 95. On voit que l'immeuble ici qui abrite les 8 terrains ne peut pas être agrandi selon les vœux de Tennis Canada. Donc, on ne peut pas faire un projet qui déroge ou qui est différent des plans qui sont adoptés en 95.

595 Deuxièmement, vous voyez que la configuration de l'immeuble souhaité pour le nouveau court numéro 1 est différente de l'aménagement dans cette partie. Et, enfin, la disposition des tennis est différente. Cette disposition ici des tennis est retirée et replacée dans cette partie-ci. Donc, on ne peut pas réaliser le projet de Tennis Canada en vertu des règlements spécifiques.

600 Autre élément majeur. Les installations actuelles de Tennis Canada n'existent pas dans la réglementation de zonage actuelle de l'arrondissement. C'est-à-dire que ces installations ont été autorisées en vertu de pouvoirs spécifiques qui existaient dans la Charte de l'ancienne Ville de Montréal, mais le règlement de zonage de l'arrondissement ne fait pas référence à l'existence des installations de Tennis Canada.

605 Alors, vous voyez ici rapidement six plans qui sont peut-être les plans de base les plus importants en réglementation de zonage. Donc, le plan sur les zones comme telles. Alors, c'est le plan qui identifie quelles sont les principales activités autorisées.

610 Vous avez, à côté, le plan sur les usages aussi autorisés. Vous voyez que le parc, dans sa totalité, actuellement, est sous le vocable équipement E, de type 1 et (1), c'est essentiellement des parcs qui sont des grands espaces libres, des jardins communautaires

et des promenades. Donc, le projet de Tennis Canada ne figure pas à l'intérieur de ces dispositions.

615

Même chose sur les hauteurs. Vous voyez qu'il n'y a aucune description relative aux hauteurs, au mode d'implantation, au taux d'implantation ou aux alignements de construction, les items réguliers que nous retrouvons en réglementation de zonage.

620

Enfin, le plan d'urbanisme. La zone bleue qui existe ici au plan d'urbanisme adopté en 92 a une superficie de 69 000 mètres carrés. Voici l'espace requis par le nouveau projet de Tennis Canada. Et cet espace a une superficie, comme on l'a mentionné tout à l'heure, de 84 734 mètres carrés.

625

Et la raison qui explique la forme de la zone bleue au plan d'urbanisme en 92 est présentée ici. C'est que pour l'essentiel, vous voyez que la zone bleue venait épouser le périmètre du stationnement, ainsi que les clôtures qui ceinturaient le site du stade baseball en 92. Évidemment, Tennis Canada n'était pas installé à demeure avec les installations qu'on connaît aujourd'hui. Donc, la zone bleue de 92 correspond aux équipements présents sur l'emplacement en 92.

630

Il faut retenir donc en termes de conclusion que le Centre de tennis du parc Jarry n'a pas été intégré au règlement de zonage de l'arrondissement et que le plan d'urbanisme, non plus, de la Ville n'a pas été modifié en 95.

635

Deuxième point peut-être de la présentation, maintenant. Vous savez, lorsque les services de la Ville proposent des modifications au plan d'urbanisme, normalement il y a toujours un examen de dossier qui est réalisé. C'est-à-dire que nous sommes en mesure de recommander aux autorités municipales de modifier leur plan d'urbanisme lorsque le projet est considéré comme un projet d'intérêt par les professionnels de la Ville.

640

Alors, rapidement, d'un point de vue analyse de projet, je vous dirais que la question fondamentale que nous nous posons est toujours la même: est-ce le bon endroit pour faire une chose? Est-ce que c'est pertinent de mettre un usage à l'endroit où c'est demandé.

645

Alors, dans ce cas-ci, bon, tout le monde sait maintenant qu'il y a toujours eu dans cette partie du parc Jarry un équipement sportif de type professionnel, qui était destiné donc à une utilisation sportive, majeure, intensive. En même temps, Tennis Canada veut faire de cet emplacement un important complexe qui va avoir un rayonnement sur la communauté montréalaise.

650

Alors, on s'est questionné sur est-ce que cette vocation régionale du parc est compatible avec l'histoire? Alors, on voit effectivement qu'il y a un caractère régional. La communauté montréalaise et québécoise s'identifie au parc Jarry. C'est un lieu qui est connu. Alors, on a ici un exemple un peu plus ancien voilà d'une vingtaine d'années et des

655

exemples plus fréquents où les gens du Tour de l'Île et du Tour des Enfants s'accaparent les lieux. Donc, cette volonté de consolider un équipement à caractère régional apparaît tout à fait pertinente.

660

On remarque simultanément que le parc répond aussi à toute une série de besoins. On parlait tout à l'heure du bâti dense qui ceinture le parc. Alors, voici maintenant les usagers du parc, les gens qui habitent dans ces immeubles et qui travaillent dans les commerces ou dans les industries, qui utilisent le parc. Donc, outre les équipements régionaux, il y a toute une série d'équipements et d'aménagements au parc qui sont accessibles à la population.

665

Vous voyez ici des activités sur le bassin, des aires de jeux pour enfants, ici, d'âge préscolaire. Il y a les sentiers qui ceinturent le parc à différents endroits, et vous voyez le couvert végétal quand même assez abondant que l'on retrouve. Les adolescents ont aussi leur place. Ici, le secteur des rouli-roulants. Enfin, aussi, d'autres activités. Le volleyball dans d'autres sections du parc.

670

Alors, nous considérons que cela est possible et on peut accommoder le projet de Tennis Canada dans la perspective globale de l'équilibre que l'on retrouve dans le parc parce que, dans le fond, il y a une grande distance à la fois physique, c'est-à-dire, il y a une distance importante entre les activités et, deuxièmement, aussi, il y a une distance dans le temps. C'est-à-dire qu'il y a des activités qui se regroupent à différents endroits. Il y a une pointe pour le tennis. Ensuite de ça, il peut y avoir des matchs de baseball importants mais, finalement, ces différentes composantes sont regroupées dans le temps et le parc réussit à garder son équilibre au travers de toutes ces pointes d'activités, des différentes activités du parc.

675

680

L'autre point ici, c'est une carte et des photos aériennes que nous avons reproduites. Vous savez qu'il est fréquent de retrouver le long des voies ferrées des immeubles industriels à caractère massif, et si on regarde historiquement la localisation du premier stade au début des années 60, la proximité de la voie ferrée, on se rend compte que, dans le fond, les aménagistes de l'époque au parc Jarry ont eu le réflexe d'utiliser le patron du sol historique de Montréal où on retrouve fréquemment le long des voies ferrées des bâtiments.

685

690

Vous voyez ici les anciens secteurs des ateliers Angus. Vous avez ici d'autres bâtiments industriels le long des voies ferrées. Donc, il est fréquent de retrouver des immeubles massifs plus importants le long des voies ferrées. Et, le projet de Tennis Canada vient reprendre en quelque sorte ce patron d'utilisation. Vous avez ici les superpositions entre le projet actuel et l'ancien stade de baseball qui sont localisés dans le même secteur, et une partie même de l'emplacement est le même.

695

Autre élément concernant le cadre bâti: la hauteur des immeubles. Pour les tennis intérieurs, il n'est pas prévu d'augmenter la hauteur des immeubles. Donc, l'immeuble

700

actuel qui mesure 12.7 mètres restera toujours le même. Là où il y a accroissement, c'est pour une partie de l'immeuble qui abrite le court central où, là, on va augmenter d'un peu plus de 4 mètres la hauteur qui est située près de la voie ferrée, là où il y a la galerie de la presse. Donc, il est prévu, comme cela était mentionné tout à l'heure aussi par monsieur Bélanger, d'accroître cette partie-là de l'immeuble, qui va maintenant être haussé à près de 20 mètres. Le nouveau court numéro 1, lui, aura une hauteur de 12.3 mètres.

Je vous dirais que cela va produire dans cette partie du parc un massif bâti dont la hauteur va varier de 12 à 19 mètres approximativement, donc une cinquantaine de pieds, et cette partie-là du parc va avoir un ensemble bâti donc de ce gabarit.

Autre élément du projet sur lequel nous avons travaillé de façon très intensive, c'était ce redéploiement, maintenant, disons, de la place publique selon un nouveau patron. Nous avons un souci important que la place publique fasse vraiment partie du parc, que la place s'intègre dans le parc et que le réseau des sentiers soit poursuivi.

Nous l'avons expliqué tout à l'heure, mais rapidement. Vous savez que la piscine du parc est un haut lieu pour les jeunes tout l'été. Alors, nous avons vraiment voulu que pendant les activités, même pendant le tournoi, il y aura toujours un réseau de sentiers qui permettra d'accéder et, à l'extérieur de cette période, le lien avec le quartier Parc-Extension va toujours demeurer le même. Et en direction de Villeray, bien, évidemment, le réseau des sentiers est reconnecté en quelque sorte dans le projet pour maintenir une facilité d'accès aux usagers.

Nous avons fait le choix d'avancer un peu certains courts de tennis vers le parc. Nous considérons que cela était tout à fait compatible avec l'esprit d'un parc. Vous savez qu'un très grand nombre de très beaux parcs de Montréal, même ceux qui sont situés dans l'aire du site du patrimoine du Mont Royal – maintenant, l'aire historique et patrimoniale du Mont Royal – le parc Jeanne-Mance, par exemple, accueille des terrains de tennis. Alors, il est fréquent de voir donc des équipements de ce type-là dans les parcs. Et, on considère que ça fait partie en quelque sorte des plateaux sportifs que l'on retrouve régulièrement, et il est possible d'en faire un aménagement tout à fait respectueux – voici d'autres aménagements – tout à fait respectueux du caractère d'un parc.

Alors, pour nous, le déplacement des tennis, ce n'est pas un élément négatif. Ça peut très bien s'intégrer à la vie du parc.

Ça a été mentionné tout à l'heure, mais rapidement, il est prévu que la superficie globale des installations restera la même. Il y aura un ajustement au niveau des superficies des terrains où Tennis Canada devra céder à la Ville l'équivalent des nouveaux terrains qui seront utilisés. Vous voyez principalement ici, donc, pour les nouveaux tennis, débordement en partie aussi d'un tennis et une partie des estrades du nouveau court numéro 1 sont situés à l'extérieur du terrain appartenant actuellement à Tennis Canada.

745 Alors, dans un premier temps, la modification devrait prendre cette forme-ci si le conseil municipal approuve le projet. Voici la nouvelle zone bleue, équipement institutionnel et équipement collectif, et cela amène nécessairement un réaménagement de la zone verte qui lui est adjacente.

750 Si le conseil de la Ville approuve la modification au plan d'urbanisme, le conseil d'arrondissement a 90 jours pour adopter un projet de règlement de changement de zonage. Alors, les principales parties qui seraient modifiées donc dans le règlement de zonage, c'est qu'il y aurait une zone, une nouvelle zone vraiment maintenant associée au Centre de tennis du parc Jarry. On a vu tout à l'heure que cela n'existait pas.

755 On va introduire maintenant l'usage stade à la catégorie de zonage de notre arrondissement. C'est une catégorie qui permet, bon, des activités liées aux sports, aux loisirs, à l'éducation et aux activités communautaires.

760 On va aussi reconduire un certain nombre d'activités qui étaient présentes dans les règlements d'origine: donc, salle d'exposition, salle de réunion, salle de spectacle, clinique médicale, bureau, restaurant. Cela, ce sont des activités déjà autorisées dans les règlement spécifiques de Tennis Canada.

765 On va introduire une hauteur maximale en mètres. Il était indiqué à notre sommaire décisionnel que la hauteur maximale serait de 23 mètres. On a vu tout à l'heure que les installations approchaient la hauteur de 20 mètres.

770 On va régir les autres dispositions usuelles: l'implantation, le stationnement, les alignements de construction, et on va aussi joindre à cela un plan d'implantation et d'intégration architecturales.

775 Un plan d'implantation et d'intégration architecturales, c'est une disposition de zonage qui vise à assurer la qualité de l'aménagement et de l'architecture d'un projet. Les plans d'implantation, ce sont des outils en quelque sorte à la disposition des professionnels en aménagement pour maintenir la qualité d'un projet préalablement à l'émission des permis de construction. Le plan d'implantation pour le Centre de tennis du parc Jarry va être présenté au comité consultatif de l'arrondissement. Le comité consultatif d'urbanisme est un comité composé de citoyens et d'un conseiller municipal, et le conseil de l'arrondissement, donc le pouvoir législatif de l'arrondissement, doit approuver le PIA préalablement à l'émission des permis de construction.

780 Alors, je me permettrais de conclure sur cette photo toute simple mais, plus je l'observais, plus elle me révélait beaucoup de choses sur le parc. Alors, j'aimerais attirer votre attention sur le fait que ces gens quittent le parc petit coussin à la main. Peut-être reviennent-ils d'une séance de compétition à l'intérieur de l'enclave de Tennis Canada. Il y a en même temps en arrière d'autres personnes du quartier qui sont assises et qui sont en train de profiter à l'ombre de cette journée d'été. Et, on voit au fond, ici en bleu, peut-être

790 que c'est moins présent pour les gens plus loin dans la salle, mais on voit qu'il y a une
équipe de soccer qui est en train de disputer un match. Un autre piéton qui se promène dans
le parc.

795 Enfin, je crois que – pour terminer sur cette photo – le succès d'un projet comme
celui de Tennis Canada réside vraiment dans l'équilibre qu'on peut faire entre les différentes
composantes du parc. Et c'est l'objectif avec lequel nous avons travaillé tout au long de ce
projet depuis près maintenant d'une année, de réussir à ce que Tennis Canada puisse
s'installer, améliorer ses installations et que l'ensemble des autres usagers du parc puisse
maintenir une excellente qualité de services et de fréquentation dans le parc Jarry. Merci,
madame la présidente. Ça complète ma présentation.

800

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup, monsieur Lacroix.

805

Il est maintenant 8 h 12. Nous allons prendre une courte pause. Le registre
d'inscription pour les interventions et la période des questions est maintenant ouvert. Alors,
j'invite les gens qui voudraient venir poser des questions à aller rencontrer madame Truax à
l'arrière de la salle, qui va prendre votre nom. Nous allons reprendre dans une dizaine de
minutes, soit un peu avant 8 h 25 pour la période de questions. Merci.

810

(SUSPENSION DE LA SÉANCE)

(REPRISE DE LA SÉANCE)

815

LA PRÉSIDENTE :

Alors, nous allons débiter la période de questions et je vais inviter monsieur Réjean-
Paul Forget à venir prendre place à la table en avant. Bonsoir, monsieur Forget!

820

M. RÉJEAN-PAUL FORGET :

825 Bonsoir, madame la présidente! Mon nom est Réjean-Paul Forget. Madame la
présidente, dans les documents que vous avez au dossier, dans les documents
additionnels, il y a au numéro 9.5, un document intitulé: Bail. Mais, en fait, il s'agit d'une
cession superficielle, un terme technique du document. À la page 21 et 22 du document,
on parle de *servitude réelle d'accès permettant au public d'accéder à pied en tout temps au
stationnement adjacent au stade et à la place publique*. Donc, c'était dans le bail de 95. Un
peu plus bas, on dit que ce droit d'accès au public est suspendu pendant les événements
organisés par Tennis Canada. On utilise bien *les événements organisés par Tennis Canada*
830 et non pas n'importe quel événement. Et, après, on dit qu'on pourrait aussi limiter l'accès
pour des raisons de sécurité, un peu plus loin.

835 Donc, j'ai deux questions en regard à cela. La première question, madame la présidente, est à l'effet que, est-ce que la Ville de Montréal nous garantit qu'on va maintenir le droit d'accès à la place publique et au stationnement pour l'avenir? Est-ce que dans le projet qui est présenté, est-ce que c'est remis en question? Est-ce que la Ville de Montréal va nous maintenir ce droit d'accès tel qu'on l'a déjà depuis 95, tel que les avis à l'époque, en 95, le demandaient?

840 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, monsieur Lacroix, est-ce que la Ville ou l'arrondissement a l'intention de modifier la cession et les conditions qui sont dans le droit superficiaire qui a été cédé à Tennis Canada?

845

M. BENOÎT LACROIX :

Il est prévu que le droit va être maintenu totalement dans les nouveaux actes à convenir entre la Ville et Tennis Canada, et l'aire visée par la servitude sera agrandie. Donc, ça sera reporté dans le cadre du nouveau projet et le terrain visé sera agrandi.

850

M. RÉJEAN-PAUL FORGET :

Le même libellé?

855

LA PRÉSIDENTE :

Pardon, monsieur Forget. Vous vous adressez toujours à la présidence.

860 **M. RÉJEAN-PAUL FORGET :**

Excusez-moi, madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

865

C'est une sous-question?

M. RÉJEAN-PAUL FORGET :

870 C'est une sous-question parce que c'est très technique. Est-ce que c'est le même libellé, que ça va être seulement que les événements organisés par Tennis Canada qui seraient protégés?

LA PRÉSIDENTE :

875

Monsieur Lacroix, en complément à la sous-question de monsieur Forget, vous dites que la servitude d'accès, qui est de l'ordre de 42 000 mètres carrés, je crois, elle va être agrandie. Et, est-ce qu'elle sera telle que libellée, c'est-à-dire réservée en fait de périmètre de sécurité pour les événements organisés par Tennis Canada – Parc Jarry?

880

M. BENOÎT LACROIX :

Il est prévu que ce sont les mêmes conditions qui seront rédigées à nouveau. Je me permets juste une petite mise en contexte pour que tout le monde puisse bien saisir l'aspect un peu technique de cette partie.

885

Le terrain actuellement cédé est l'ensemble du terrain qui est en rouge. Et, il y a eu une partie, donc la place publique, les passages et les stationnements, où il y a les servitudes d'accès dont vous parliez. D'accord?

890

Alors, vous savez maintenant qu'avec le déploiement de la nouvelle place publique, il est prévu que la place publique puisse aller chercher l'ensemble des espaces qui seront maintenant à nouveau ouverts ici. Nous allons continuer pour incorporer cette partie du terrain qui est toujours ouverte et nous allons aller chercher cette partie à nouveau à des fins de servitude. Donc, ce sera l'assiette, le terrain de la servitude.

895

Évidemment, ça demande d'être modifié, vous savez, parce que, actuellement, en agrandissant le bâtiment ici, on vient modifier la configuration des aires extérieures. Donc, cette partie du terrain sera maintenant une partie construite par l'agrandissement des tennis intérieurs. Donc, cette partie-là, évidemment, qui est liée à un immeuble sera exclue de ce qu'on appelle la servitude d'accès.

900

Donc, c'est les mêmes termes mais dans une nouvelle définition de terrain. C'est ce qui est prévu dans le projet, tout à fait.

905

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que ça répond à votre question, monsieur Forget?

910

M. RÉJEAN-PAUL FORGET :

Oui. Ma deuxième question, madame la présidente?

LA PRÉSIDENTE :

915

Allez-y.

M. RÉJEAN-PAUL FORGET :

920 Merci beaucoup. Si vous me permettez, madame la présidente, le tableau, ici, madame la présidente, c'est bien le projet, ce qui est projeté ou ce qui est actuellement? Juste pour ne pas confondre.

LA PRÉSIDENTE :

925 Alors, ce qui est présenté à l'écran en ce moment, c'est ce qui est actuellement au droit superficiaire.

M. BENOÎT LACROIX :

930 Tout à fait. Il s'agit de la situation actuelle.

M. RÉJEAN-PAUL FORGET :

935 Alors, ma question, madame la présidente, c'est pourquoi, au lieu d'avancer dans
le coeur du parc, on ne prend pas les terrains de tennis qu'il y a en face du stade et les
mettre plutôt à côté de ce qu'on voit comme étant stationnement. Puis, en fait, il y a une
lettre F. Il y a un terrain actuellement où il y a des arbres présentement, qui sert pendant les
940 tournois comme stationnement et, à l'endroit où c'est indiqué F, pourquoi ne pas prendre les
terrains de tennis et les mettre là et de vraiment faire libérer tout l'espace en avant?

LA PRÉSIDENTE :

 Monsieur Lacroix?

945

M. BENOÎT LACROIX :

 Permettez-moi une seconde pour trouver peut-être une image un petit peu plus
explicite.

950

M. RÉJEAN-PAUL FORGET :

 Merci.

955

M. BENOÎT LACROIX :

 Alors, voici donc. Nous avons évalué un très grand nombre d'options dans
l'historique de ce projet. Je vous dirais qu'il y avait cette hypothèse qui a été étudiée
sérieusement par les différents services de la Ville et de Tennis Canada. Dans le cadre des
960 études de stationnement, nous avons eu un très grand nombre de discussions pour limiter
au minimum les espaces requis lors des périodes de pointe du tournoi. Et, ce que nous
avons identifié, c'est une demande qui peut être de l'ordre de 800 voitures maximal sur le
site pendant la période de pointe du tournoi. Peut-être que des gens de Tennis Canada
voudront compléter tout à l'heure.

965

 Et, je vous dirais que l'essentiel de la répartition des espaces de stationnement
pendant le tournoi se fait de la façon suivante: dans l'espace, ici, asphalté, et environ près
de 300 véhicules qui sont localisés temporairement pendant le tournoi, lors des matchs, sur
la pelouse ici. Alors, donc, il y a cette particularité, en termes de demande, pour la période
970 de pointe et ça a été, pour nous, je vous dirais, les seuls espaces de stationnement
acceptables dans le cadre du projet, c'était ceux qui étaient obligatoirement requis pendant
la période de pointe du tournoi. C'est ce qui explique l'utilisation de ce terrain-là aux fins dont
nous parlions tout à l'heure.

975 **LA PRÉSIDENTE :**

Si vous le permettez, monsieur Forget, madame Beudet aurait une question à poser dans le contexte de celle que vous venez de formuler.

980 **Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire:**

985 Bonsoir! Au document déposé à 9.2, nous avons une description technique qui indique l'emplacement du droit superficiaire et de la servitude d'accès. Est-ce que ce serait possible de déposer un document qui nous indiquerait comment sera modifiée la servitude d'accès et de combien de mètres carrés?

M. BENOÎT LACROIX :

Oui, ce serait possible. Tout à fait.

990

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire:

Merci.

995 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que chez Tennis Canada, vous avez des compléments d'information à donner en réponse à la question de monsieur Forget?

1000 **M. VIANNEY BÉLANGER :**

1005 Oui, madame la présidente. Peut-être pour compléter l'information de monsieur Lacroix, c'est vrai, c'est un des points, mais il y avait deux autres raisons pour lesquelles nous avons décidé de ne pas retenir la proposition de mettre les courts -- c'est une bonne suggestion, parce qu'effectivement nous l'avons étudiée.

1010 L'autre raison, c'est que ça se trouvait trop près des zones résidentielles, des condominiums au sud de la rue Faillon, qui fait en sorte que ça fait de l'éblouissement, de l'éclairage. Donc, on avait des commentaires de ne pas rapprocher les plateaux de jeu à cause de l'éclairage près de la rue Faillon.

La deuxième, on a pensé, et pour des facilités d'opération, que de regrouper les courts de tennis extérieurs dans la même localisation, pour ne pas se retrouver avec des courts extérieurs ici et à cet endroit, il était préférable de les regrouper et de les garder.

1015

L'autre point, qui est d'autre considération, la volonté de vouloir ouvrir cette place et avoir un lien plus direct vers la piscine et les stationnements, sans contourner tous les courts. Alors, c'était une raison importante aussi. Bien entendu, cette dernière là, c'est les

1020 deux raisons, plus celle de monsieur Lacroix, qui ont fait en sorte qu'on n'a pas retenu la solution de placer les courts à cet endroit.

LA PRÉSIDENTE :

1025 Est-ce que ça répond à votre question, monsieur Forget?

M. RÉJEAN-PAUL FORGET :

Ça répond très bien.

1030 **LA PRÉSIDENTE :**

Si vous avez d'autres questions, je vous invite à vous réinscrire. Le registre reste ouvert.

1035 J'invite donc maintenant monsieur Maurice Leclerc à venir à la table des intervenants. Bonsoir, monsieur Leclerc!

M. MAURICE LECLERC :

1040 Bonsoir, madame la présidente! J'aurais deux questions pour monsieur Lapierre. On nous dit que Tennis Canada a suivi de très près l'évolution dudit projet. Est-ce que vous pourriez nous résumer les suivis que vous avez donnés?

LA PRÉSIDENTE :

1045 Monsieur Leclerc, j'aimerais que vous soyez un peu plus spécifique dans votre question. Vous parlez de suivis de projet, mais plus spécifiquement?

M. MAURICE LECLERC :

1050 L'importance de ce projet vis-à-vis Tennis Canada et dans son ensemble. C'est tout.

LA PRÉSIDENTE :

1055 Donc, vous cherchez à savoir, dans la planification des activités de Tennis Canada – Parc Jarry, quelle est l'importance de ce projet d'agrandissement et de modernisation. Est-ce que j'ai bien compris?

M. MAURICE LECLERC :

1060 C'est exact.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Bélanger ou monsieur Lapierre.

1065

M. VIANNEY BÉLANGER :

Je vais passer la parole à monsieur Lapierre.

1070

M. EUGÈNE LAPIERRE :

Je pense qu'on a bien établi l'importance du projet parmi les objectifs, en début de présentation. Pour nous, on veut être en mesure d'accueillir plus d'amateurs de tennis aux internationaux de tennis du Canada. Et on veut aussi donner la possibilité à plus d'adeptes du tennis à Montréal de pouvoir jouer au tennis dans nos installations.

1075

On sait que dans ces deux occasions, donc autant du côté du tournoi que du côté de la pratique sportive, on est rendu à pleine capacité. Donc, on cherchait à pouvoir répondre à cette demande importante. Et par la même occasion, le projet va nous donner la possibilité, comme on l'aurait souhaité depuis longtemps, d'améliorer tout l'environnement du site et de ce coin-là du parc Jarry par des aménagements paysagers importants.

1080

LA PRÉSIDENTE :

Si vous me permettez, monsieur Leclerc, j'aimerais demander à Tennis Canada si les installations temporaires du court numéro 1 ont une durée de vie utile. Autrement dit, est-ce qu'on doit les remplacer, c'est-à-dire les remplacer par quelque chose de temporaire ou permanent, ou est-ce qu'on pourrait toujours remonter et démonter le court numéro 1?

1085

1090

M. EUGÈNE LAPIERRE :

Pour suivre le courant mondial et suivre le standard de tournoi où on est rendu, on ne peut pas continuer à fonctionner avec un terrain secondaire. Vous l'avez déjà vu, pour ceux qui le connaissent, ce sont des installations temporaires qui ne nous permettent pas d'accueillir les spectateurs qu'on souhaiterait accueillir pour le tournoi. Et donc, on ne l'exploite pas à sa juste mesure pour l'instant, et c'est de là qu'est venu le projet.

1095

LA PRÉSIDENTE :

1100 Est-ce que ça répond à votre question, monsieur Leclerc?

M. MAURICE LECLERC :

1105 Oui, ça répond en bonne partie à ma question. J'aurais cette deuxième qui, si on ne peut pas construire le court numéro 1, qu'est-ce qui va arriver?

LA PRÉSIDENTE :

1110 Monsieur Bélanger.

M. VIANNEY BÉLANGER :

1115 Je pense que vous vouliez adresser votre question à monsieur Lapierre, je vais passer la parole à monsieur Lapierre.

M. MAURICE LECLERC :

Oui, s'il vous plaît.

1120 **M. EUGÈNE LAPIERRE :**

1125 Bon, bien, d'une part, comme je disais, on vient faire cette construction pour répondre à la demande. Donc, dans un premier temps, on ne pourrait pas plaire à de nombreux amateurs des internationaux qui aimeraient venir assister au match. Et soit dit en passant, le prix d'admission sur ce nouveau court va être beaucoup inférieur à ce qui existe déjà sur le court central. Donc, ça va rendre notre sport des plus accessible.

1130 Aussi, il faut comprendre qu'on est l'un des tournois les plus importants dans le monde. On fait partie du Masters Series du côté masculin et du Tier 1 du côté du circuit féminin professionnel. Ce sont les neuf tournois, de part et d'autre, qui sont les plus importants, tout juste derrière les Grand Chelem.

1135 Par contre, il y a toujours une compétition au niveau des principaux tournois. Et notre statut, qu'on le veuille ou non, n'est pas entièrement garanti sur la scène internationale de ce côté-là. Alors, on se doit de rester compétitifs par rapport aux autres tournois internationaux.

1140 Notre situation, il y a à peine deux ans, on a failli sortir du Tennis Masters à cause d'une conjoncture internationale. Alors, on veut démontrer de façon claire, en même temps qu'on répond à la demande de la part de nos amateurs, on veut montrer d'une façon claire,

à la face même du tennis international, que le Canada est un tournoi d'importance et parmi ceux qui ont le plus de succès sur la scène internationale.

M. MAURICE LECLERC :

1145

Merci beaucoup, madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

1150

Merci, monsieur Leclerc. Si vous avez d'autres questions, je vous invite à vous réinscrire auprès de madame Truax.

J'inviterais maintenant madame Marie-Michèle Poisson. Bonsoir, madame!

1155

Mme MARIE-MICHÈLE POISSON :

Bonsoir! Alors, c'est une question qui s'adresse à vous, mesdames les commissaires. Je vous fais la demande de bien vouloir mettre à la disposition de la population dans les plus brefs délais, via les différents points de consultation et sur le site de l'OCPM, les documents suivants, essentiels à la compréhension des enjeux.

1160

J'ai, ici, une copie des avis de la Commission Viger, les critères d'encadrement du Service des parcs. Je vais les faire copier. J'ai l'original de ma copie, mais je vais vous donner une copie de ma copie. J'aimerais bien que ce soit déposé partout pour consultation, on voit les critères qui ont servi à intégrer ou à ne pas nuire à l'aspect du parc, pour ce qui est de la première phase.

1165

Le plan d'urbanisme de 92, document général et document spécifique à l'arrondissement. Il y avait des intentions précises concernant les parcs et espaces verts à cette époque-là. Et on faisait même une mise en garde intéressante à consulter au cas où Tennis Canada agrandirait ses installations, il ne fallait pas que ça nuise aux parcs. On le mentionnait clairement.

1170

Les statistiques complètes d'utilisation des tennis intérieurs et extérieurs depuis la création du CTPJ. Ces chiffres sont disponibles auprès de monsieur Pierre Morin.

1175

LA PRÉSIDENTE :

Je n'ai pas compris, madame Poisson. Disponibles auprès de monsieur?

1180

Mme MARIE-MICHÈLE POISSON :

1185 Pierre Morin, je crois, directeur. Ça pourrait nous aider à voir, à départager le vrai du faux en ce qui concerne les besoins réels d'agrandissement des différentes infrastructures. On doit connaître les chiffres exacts pour tennis intérieurs et tennis extérieurs, pour ne pas confondre les achalandages respectifs.

1190 Une version intégrale de l'étude de la firme KPMG citée dans le projet de Tennis Canada. Je crois que cette étude est disponible auprès de Tennis Canada ou, sinon, auprès du RÉMI, Regroupement des événement majeurs internationaux. Je vais vous donner la copie de ma liste.

1195 La copie la plus récente du document complémentaire du plan d'urbanisme disponible au bureau de monsieur Robert Libman et de son conseiller politique, monsieur Michel Lincourt. Ce document sera soumis pour consultation à l'OCPM en avril, mai, il permettra de connaître les orientations générales d'urbanisme dans lesquelles devront s'inscrire les projets de Tennis Canada à l'avenir.

1200 Un document reproduisant un plan précis détaillé du tracé de la clôture, qu'on n'a pas désignée nulle part dans le projet. C'est une lacune importante, il faudrait qu'on ait ça en document. Ainsi que le temps de présence dans le parc de cette clôture qui doit être annexée au projet. Ça n'a jamais été mentionné. Et je pense bien qu'il y a des questions qui vont venir tout à l'heure. Si jamais il y a une réponse à cette grande énigme, il faudrait que ce soit joint au projet.

1205 Ensuite de ça, l'ensemble, en tant que documents publics, parce qu'ils ont été déposés aux instances de conseil municipal et conseil d'arrondissement, c'est-à-dire le texte des revendications de la Coalition pour la protection du parc Jarry qui ont été déposées au conseil d'arrondissement du 13 juin dernier. Et finalement, le texte de la pétition qui a été déposée, qui comptait 4800 noms, et ça a été déposé au conseil municipal le 28 octobre 2002. Voilà.

LA PRÉSIDENTE :

1215 Alors, madame Poisson, vous me semblez vraiment très bien documentée. Je vous prierais de faire le dépôt de l'ensemble de ces documents-là auprès de madame Truax ou de quelqu'un de l'Office à l'arrière de la salle.

1220 D'après ce que vous venez de nous décrire, tous ces documents-là sont d'intérêt dans le contexte de la consultation. Mais, quand même, la commission va prendre le temps d'en prendre connaissance de façon à s'assurer qu'on fait le dépôt de documents pertinents.

Peut-être qu'au niveau des revendications de la Coalition et de la pétition, sans vouloir m'avancer, c'est plus de la nature de l'opinion, mais étant donné que ce sont des

1225 choses qui sont déjà produites et que ce sont des documents publics, sans m'engager, je
pense que normalement ça pourra être déposé à la fois sur le site Internet de l'Office et dans
les bureaux de dépôt.

Maintenant, vous nous laisserez le temps peut-être de procéder au dépôt. Et vous
1230 pouvez être assurée que ce qui sera déposé, si ce l'est, sera disponible pendant la période
de trois semaines qu'il y a entre les deux parties de l'audience.

Maintenant, ça, ce n'est pas une question. Alors, si vous avez des questions, je
vous invite à les formuler.

1235

Mme MARIE-MICHÈLE POISSON :

Bien, là, les questions, j'ai juste une petite question. Je n'ai pas tous ces
documents-là. Il y a des documents qu'on cherche à avoir depuis longtemps, comme les
1240 données sur les statistiques. Je ne peux pas les avoir. C'est des personnes présentes ici
dans la salle, qui les ont à leur disposition. Je pense qu'il faudrait leur demander. Je ne
peux pas les avoir, moi.

LA PRÉSIDENTE :

1245

Oui. Alors, ce sont des questions tout à fait recevables, ça, madame Poisson. Si
vous voulez avoir de l'information sur... là, j'ai compris que c'était des documents que vous
aviez déjà en votre possession.

1250

Mme MARIE-MICHÈLE POISSON :

Ah! non, ah! non, il faut que je clarifie. Moi, le seul que j'ai en ma possession,
c'est celui des avis.

1255

LA PRÉSIDENTE :

Les avis.

Mme MARIE-MICHÈLE POISSON :

1260

Les avis, c'est tout. Le reste, j'ai bien cherché à les obtenir. On a souvent posé des
questions là-dessus, mais, bon, c'est sûr que c'est moins facile.

LA PRÉSIDENTE :

1265

Alors, je vous invite à travailler avec nous, la Commission.

Mme MARIE-MICHÈLE POISSON :

1270 Il faudrait reposer la question, toute cette liste-là, la redemander aux personnes qui sont susceptibles de le donner. Ce n'est pas en mon pouvoir de l'obtenir.

LA PRÉSIDENTE :

1275 Pour ce qui est des documents relatifs au plan d'urbanisme de 92, je sais qu'à l'Office, il y en a une grande partie qui a été digitalisée. Et c'est l'intention de l'Office, si ce n'est pas déjà fait, de mettre l'ensemble des plans directeurs des arrondissements disponible sur le site de l'Office. Alors, on pourra faire des vérifications pour savoir qu'est-ce qui arrive avec le document général et celui de l'arrondissement Villeray – Parc-Extension, mais il est
1280 vraiment dans l'intention de mettre ça accessible sur le site de l'Office, et pas nécessairement dans le contexte de la consultation de ce soir mais dans le contexte de toutes les consultations qui seraient dévolues à l'Office.

Maintenant, peut-être qu'en passant à travers votre liste, on pourrait commencer par
1285 les statistiques d'utilisation. Si vous avez des questions à poser là-dessus, je pense qu'il y a des gens dans la salle, de la Ville et de l'arrondissement, qui sont là pour répondre à vos questions.

Mme MARIE-MICHÈLE POISSON :

1290 Bien, il faudrait peut-être qu'on commence par pouvoir étudier ces chiffres-là avant d'avoir des bonnes questions à poser.

LA PRÉSIDENTE :

1295 En réponse à madame Poisson, je ne sais pas si, au niveau des professionnels qui sont dans la salle, il y aurait des éléments d'information à donner quant à l'utilisation du centre de tennis, à la fois sur les plateaux extérieurs et les plateaux intérieurs, depuis 1995.
Monsieur Lacroix.

1300 **M. BENOÎT LACROIX :**

Ce n'est pas une information que j'ai sous une forme disponible, actuellement, ce
1305 soir. Je ne sais pas si mon collègue, monsieur Landreville qui appartient au Service des sports, loisirs, développement social et communautaire, veut ajouter quelques commentaires là-dessus?

Je crois que ce type de demande va probablement nécessiter de la part de
1310 l'arrondissement et peut-être aussi de l'Office un travail préparatoire de collecte d'information, de classification, d'information, etc. Je dirais, ce n'est pas une information qui est disponible comme ça à court terme, ça ne figure pas à nos dossiers.

LA PRÉSIDENTE :

1315 Monsieur Lacroix, dans le contexte de l'entente – j'oublie le nom de cette entente-là, puisqu'il y a quatre ententes entre la Ville et Tennis Canada, c'est probablement dans le bail – donc au niveau de l'entente, il y a une entente au niveau des heures d'utilisation notamment pour le partage des frais d'exploitation du centre. Est-ce que, dans ce contexte-là, il y a une comptabilité des heures de tennis sur les courts intérieurs et extérieurs qui est
1320 faite soit par la Ville, soit par Tennis Canada – Parc Jarry et qui pourrait être utile en réponse à la question de madame Poisson?

M. BENOÎT LACROIX :

1325 Je crois qu'à cette étape-ci, pour avoir une information peut-être dès ce soir, le plus simple, ce serait peut-être de demander à monsieur Morin qui est le directeur du Service à l'arrondissement, de venir vous donner comme ça à froid le maximum d'information concernant le partage des plateaux sportifs.

1330 **LA PRÉSIDENTE :**

Bien sûr.

Mme MARIE-MICHÈLE POISSON :

1335 Mais ce n'était pas tellement le but de ma question. Je sais que c'est des données très complexes, on aimerait pouvoir les examiner. Si elles sont disponibles pour consultation, on les regardera avec un grand intérêt, puis on pourra en tenir compte justement dans nos...
1340

LA PRÉSIDENTE :

Dans votre mémoire.

1345 **Mme MARIE-MICHÈLE POISSON :**

... dans notre mémoire. C'est plus dans cette optique-là. Ce serait peut-être un peu long ce soir puis on priverait les autres personnes de poser des questions plus pointues sur ce qui a été présenté. En tout cas...
1350

LA PRÉSIDENTE :

Sans rentrer dans les détails...

1355 **Mme MARIE-MICHÈLE POISSON :**

Je ne veux pas rentrer dans les détails là-dessus. Je voulais juste qu'on amène ces documents-là à l'avis du public.

1360 **M. PIERRE MORIN :**

Pierre Morin. Il aurait été impossible pour moi de répondre dans le détail à la question de madame Poisson parce qu'on parle de chiffres assez complexes. On parle de l'utilisation de 8 courts intérieurs, d'une quinzaine de courts extérieurs, dont nous disposons, un, du détail complet et précis depuis 1996, 1997, des heures qui ont été utilisées et à
1365 quelles fins.

On dispose même, c'est limite là, du nom de la personne qui les a utilisés depuis 1997 à chaque fois. Vous comprendrez qu'on a ces informations-là mais que, pour ramasser l'information et la ramasser en des statistiques intelligibles, ça va demander un certain -- pas
1370 un certain temps, mais on pourrait essayer de trouver des informations. Je sais que les gens de Tennis Canada tiennent sur ça, d'ailleurs. Nous, on nous remet un résumé, mais malgré que le résumé comprend la facture complète. Je sais que les gens de Tennis Canada dispose de cette information-là déjà, pourrait la rendre disponible.

1375

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Bélanger, croyez-vous qu'il est possible de fournir certaines informations quantitatives quant à l'utilisation du centre de tennis?

1380

M. VIANNEY BÉLANGER :

Je crois que oui, nous avons déjà discuté de ça. On serait en mesure de fournir certaines informations quantitatives.

1385

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Morin.

1390 **M. PIERRE MORIN :**

Mais essentiellement, ce qu'il faut retenir, c'est que depuis 1995, 50 % des terrains à l'intérieur sont réservés à la pratique du grand public. De ça, on sait, comme ça a été dit tout à l'heure dans la présentation, que 95 % est utilisé effectivement par le grand public. Il y

1395 a un 25 % qui est utilisé aux fins de programmation pour Tennis Canada et la Fédération québécoise de tennis. Là-dessus aussi, je pense qu'il y a une utilisation qui est pratiquement à 100 %.

1400 L'autre 25 % dont on dispose, c'est celui de Tennis Montréal, qui est le partenaire privilégié de la Ville de Montréal, pour offrir des activités tennistiques aux citoyens de Montréal et aux écoles environnantes. C'est généralement le partage qu'on observe de la programmation du centre intérieur.

LA PRÉSIDENTE :

1405

Est-ce que vous me permettez une question, madame Poisson?

1410 L'ajout, je ne sais pas si ça s'adresse à Tennis Canada ou à la Ville de Montréal, mais l'ajout des 4 nouveaux courts de tennis, est-ce que ça va respecter le même partage du temps d'utilisation, c'est-à-dire 50 % grand public, 25 % Tennis Montréal et 25 % Tennis Canada, Fédération québécoise?

M. PIERRE MORIN :

1415

Essentiellement, ça devrait respecter les mêmes paramètres, à quelques petits pourcentages près qu'on est en train d'examiner actuellement pour satisfaire les besoins, entre autres, de Tennis Montréal, la Fédération québécoise de tennis et du grand public. Mais, essentiellement, ça va respecter ces paramètres-là.

1420

LA PRÉSIDENTE :

Et les paramètres que vous décrivez s'appliquent à la fois sur les tennis intérieurs et les tennis extérieurs?

1425

M. PIERRE MORIN :

C'est un partage qui s'applique intégralement aux surfaces extérieures et intérieures, mais en deux entités.

1430

LA PRÉSIDENTE :

Je vous remercie. On va prendre patience et peut-être attendre à demain, si Tennis Canada est en mesure de nous sortir quelques chiffres ou un portrait de l'utilisation des plateaux sportifs.

1435

Oui, madame Beaudet aimerait poser une question.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

1440 Oui. Je pense qu'il serait intéressant, vous avez sûrement des statistiques, quand
on regarde l'entente, c'est-à-dire le bail par Tennis Canada, il y a des frais d'exploitation qui
sont basés sur l'utilisation qu'en fait la Ville des facilités de Tennis Canada. Puis aussi, dans
1445 l'autre document, qui était la convention entre la Ville de Montréal et Tennis Canada, il y a
un montant qui est ajusté tous les ans pour favoriser la participation montréalaise aux
activités du parc.

Donc, en regard de ces montants-là qui sont payés chaque année ou qui sont
remboursés, il y a probablement des statistiques très précises que vous pourriez nous
donner, s'il vous plaît. Merci.

1450

LA PRÉSIDENTE :

Madame Poisson, avez-vous une deuxième question?

1455

Mme MARIE-MICHÈLE POISSON :

Oui. Bien, dans un tout autre ordre d'idée – j'ai même plusieurs questions – mais,
moi, il y a quelque chose qui ne m'apparaît pas clair. Le fameux 19 % de terrain occupé, qui
n'est pas outrepassé même si on élargit de tous les côtés, je me l'explique mal.

1460

J'aimerais demander à monsieur Bélanger quel est le pourcentage, une fois que les
clôtures sont fermées en période de tournoi, du parc qui est utilisé ou réservé à Tennis
Canada. Parce que l'histoire des échanges de terrains, je ne l'ai pas très bien comprise, il
faudrait qu'on me la réexplique peut-être plus en détail.

1465

LA PRÉSIDENTE :

Le 19 % auquel vous faites référence, c'est la superficie qui a été cédée à Tennis
Canada, ça représente à peu près 19 % de l'ensemble du parc.

1470

Mme MARIE-MICHÈLE POISSON :

C'est ça.

1475

LA PRÉSIDENTE :

Et votre question, je n'ai pas tout à fait bien saisi, pouvez-vous la répéter?

Mme MARIE-MICHÈLE POISSON :

1480

D'accord. Alors, là, on prétend utiliser actuellement 19 %. Ça, c'est avec la clôture fermée ou la clôture ouverte, actuellement?

LA PRÉSIDENTE :

1485

Monsieur Bélanger.

M. VIANNEY BÉLANGER :

1490

Le 19 % est en relation avec la superficie du droit superficiaire. Le droit superficiaire, c'est de 84 700 pieds carrés environ, ce qui représente, par rapport à la superficie totale du parc Jarry, à peu près 19 %. Ça dit seulement ça, cette statistique-là. Alors...

LA PRÉSIDENTE :

1495

Je peux peut-être formuler la question d'une autre façon. C'est-à-dire que le droit superficiaire, qui est à 84 000 mètres carrés, l'espace clôturé dans le moment sur le site, est-ce qu'il correspond exactement au droit superficiaire?

M. VIANNEY BÉLANGER :

1500

Non. L'espace clôturé actuellement correspond à la place actuelle, c'est-à-dire devant le stade, qui est à peu près, comme on a vu sur une des diapositives, la place, elle a à peu près 11 000 mètres.

1505

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que sur le 84 000 mètres carrés du droit superficiaire, il y a des zones libres actuellement qui ne font pas partie de l'endroit qui correspond au périmètre de sécurité?

1510

M. VIANNEY BÉLANGER :

Oui. On compte dans les zones libres, les courts de tennis extérieurs parce qu'ils sont accessibles pour les joueurs. Il y a le stationnement, qu'on appelle le stationnement gazonné; il est toujours libre et ouvert. Il y a le stationnement asphalté, qui est plus vers l'arrière; c'est toujours une zone libre.

1515

Donc, ce qu'il faut retrancher du 84 000, les endroits, c'est la superficie des bâtiments, qui est le centre de tennis intérieur qui est accessible au public. En fait, en tout autre moment, c'est le stade principal, le court central qui est non accessible en tout temps, sauf aux événements.

1520

Mme MARIE-MICHÈLE POISSON :

1525 Ma question, c'était lors des événements, quand la clôture sera installée, cette
clôture dont on ne sait toujours pas le tracé, combien d'espace, quel pourcentage les
installations de Tennis Canada vont-elles occuper dans le parc, une fois que la clôture va
être placée.

1530 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que vous avez une diapositive du périmètre de sécurité avec les nouvelles
installations, pendant des internationaux? Ça permettrait peut-être de mettre une image.

1535 **M. VIANNEY BÉLANGER :**

Alors, c'est une diapositive que j'ai été obligé de mettre à l'extérieur parce que je
dépassais mon vingt minutes, mais on aurait dû la montrer. Donc, on va vous montrer une
photo. On a essayé d'illustrer le plus clairement possible, dans les nouvelles installations,
1540 où va être la clôture.

Alors, on reconnaît, c'est le nouveau centre avec le court numéro 1 et la place qui
s'étendent comme ça. Et ce qu'on a essayé de déterminer, on va continuer, on montre ici
une zone 1 devant...

1545

Je vais reprendre. S'il n'existait pas de clôture actuellement parce que, là, il y a une
clôture qui est permanente pour des raisons de sécurité...

Je vais commencer autrement. Actuellement, pour monter, tenir le tournoi et de
démonter les installations, on pense actuellement, comme l'année passée, c'est à peu près
1550 60 jours total que ça prenait. Les gens de la Ville nous ont demandé: « Est-ce que l'on peut
réduire le temps de montage, démontage, pour diminuer la période où on restreint l'accès
au site. »

1555

Alors, qu'est-ce qu'on a fait? On a essayé de le démontrer en mettant des mois. On
a mis en bleu la zone ici, devant, à la zone du sentier sinueux, le long de la rangée d'arbres
qui seraient plantés, on viendrait mettre une clôture temporaire dans cette zone-là avant le
tournoi, qui représente la zone 1, qui est de 30 jours. On a la tenue du tournoi et le
démontage. Alors, il y a 19 jours de montage, 9 jours de tournoi et 9 jours de démontage.

1560

Maintenant, la seconde zone qu'on viendrait fermer lorsqu'on approche les tournois,
donc on aurait en nombre de jours de montage pour la zone numéro 2, 12 jours, 9 jours de
tournoi et 7 jours de démontage près de cette zone-là. Pendant ce temps-là, la ligne rouge
montre qu'il y a un sentier qu'on va garder pour avoir accès à la piscine sans être obligé de
1565 contourner les courts extérieurs. Donc, on maintiendrait un espace entre les courts pour
permettre aux gens de circuler pendant qu'on a cette zone de montage.

1570 Et enfin, on prévoit une troisième zone, qu'on appelle la zone 3 ici, que cette zone, comme vous voyez, est à l'extérieur des limites de Tennis Canada. Il faudrait faire la demande à la Ville. Au même titre que toute autre zone ou toute autre activité dans le parc, il faut faire les demandes à la Ville, au comité. Et si cette zone-là est octroyée, donc quelques jours avant le tournoi, je crois que c'est 4 ou 5 jours, on peut prendre cette zone-là et, 2 jours après, 2 ou 3, on démonte la zone numéro 3.

1575 Donc, la zone numéro 3, elle est hors limite, elle doit suivre les dispositions de l'entente à l'effet qu'il faut demander la permission à l'arrondissement pour obtenir cette zone-là. Est-ce que ça répond à votre question?

Mme MARIE-MICHÈLE POISSON :

1580 En partie, parce que j'avais demandé quel pourcentage, justement avec cette photo-là, était occupé.

1585 Maintenant, je voudrais plutôt revenir à la photo précédente, s'il vous plaît. Ce n'est pas possible?

LA PRÉSIDENTE :

1590 À quelle...

Mme MARIE-MICHÈLE POISSON :

1595 Je veux voir les aires de circulation des gens. Parce que là, ce que je vois, c'est que les gens vont être appelés, sur le tracé rouge – et vous me démentirez si je dis des niaiseries – tracé rouge, les gens vont être obligés, oui, de circuler entre deux clôtures, si je comprends bien? C'est pour toute cette période du 12 juillet au 20 août, les gens devront circuler entre les clôtures des tennis et la clôture temporaire de Tennis Canada du côté...

M. VIANNEY BÉLANGER :

1600 Toute cette zone-là, ici, celle-là.

Mme MARIE-MICHÈLE POISSON :

1605 Oui. Et est-ce qu'on va être obligé de circuler entre deux clôtures le long de la piscine, deux clôtures Frost, la clôture de la piscine et la clôture temporaire de Tennis Canada?

1610 Et ma question, c'est est-ce que c'est sécuritaire et intéressant d'être coincé comme ça entre deux clôtures pour circuler? J'aimerais avoir les avis des services de police aussi là-dessus. Il me semble, moi, en tant que femme, je ne circulerais pas entre deux clôtures dans un parc.

LA PRÉSIDENTE :

1615 Peut-être que c'est une question qu'on pourrait adresser à la Ville?

Mme MARIE-MICHÈLE POISSON :

1620 Peut-être que je viens de dire une niaiserie, là, mais au premier coup d'oeil, il me semble que c'est pire que ce que j'avais imaginé. En tout cas, pas de commentaire.

LA PRÉSIDENTE :

1625 Vous réservez vos commentaires pour la deuxième partie, madame Poisson, mais c'est une très bonne question que vous avez posée.

Mme MARIE-MICHÈLE POISSON :

1630 C'est la première fois qu'on en prend connaissance. Ça fait très longtemps que les gens dans la salle, en tout cas une bonne partie, on voulait savoir où se trouverait la clôture, puis...

LA PRÉSIDENTE :

1635 Alors, madame Poisson demande, en termes de sécurité pour la circulation des personnes, est-ce que la délimitation des périmètres de sécurité successifs comme ça a été approuvée par les services de police, les services de pompier, par l'arrondissement ou est-ce que c'est encore à l'étude?

1640

M. BENOÎT LACROIX :

1645 Il n'y a pas eu aucune approbation par les services de police de cet aspect-là du dossier au niveau de l'aménagement. Ce qui est prévu, vous savez, c'est qu'il y aura entre la Ville, l'arrondissement et Tennis Canada, un comité de gestion qui doit examiner à chaque année l'ensemble des activités. Et sur cet aspect, c'est une proposition que nous

avons reçue de Tennis Canada pour se déployer sur l'ensemble de sa propriété et pour utiliser le terrain lors des activités de tournoi.

1650 Donc, Tennis Canada, c'est une proposition de gestion de cet espace-là qu'il dépose à la Ville et qui n'a pas fait à date, dans le dossier, l'objet d'aucune approbation, ne serait-ce que des échanges professionnels de part et d'autre sur les avantages et inconvénients du déploiement selon le patron qui est identifié ici.

1655 Alors, il est prévu sur cet aspect-là que si le dossier va de l'avant et s'il y a une modification au plan d'urbanisme, s'il y a agrandissement des installations, l'ensemble des paramètres de gestion de la place publique va être vraiment un dossier au coeur du rôle du comité de gestion entre l'arrondissement et la Ville. C'est de la façon dont nous avons prévu gérer cet aspect.

1660

LA PRÉSIDENTE :

Madame Beudet aurait une question, madame Poisson. Je vous invite à rester.

1665 **Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :**

Est-ce que ce serait possible de voir où est la clôture permanente en ce moment que vous allez enlever, si j'ai bien compris, dans le projet, et vous allez, à tous les ans, monter des clôtures temporaires. C'est bien ça?

1670

M. VIANNEY BÉLANGER :

1675 Il faut retourner à une autre photo. On le voit ici, vous voyez, les courts n'ont pas été déplacés. On a commencé la première phase de construction du court numéro 1. Vous avez les courts existants. La clôture permanente, elle est ici actuellement. Ça, c'est la clôture des installations permanentes et ça fait le contour de ça.

1680 Donc, à l'avenir, lorsqu'on aura le nouveau déploiement de la place, cette clôture-là, on l'enlève et, en plus, on permet l'ouverture par ça ici. En déplaçant ces courts et en enlevant cette clôture, donc on permet l'ouverture de la place.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

1685 Pourriez-vous m'indiquer pourquoi, dans la zone 1, vous prenez autant de temps à installer une clôture temporaire que dans la zone 3? Est-ce qu'il y a d'autres aménagements qui sont prévus, à part l'installation d'une clôture? Parce que ça vous prend 19 jours pour la zone 1 et quelques jours pour la zone 3. Des types de clôture différents?

1690 **M. VIANNEY BÉLANGER :**

Non. C'est que dans la zone 2, les installations qu'on fait pour le tournoi sont beaucoup plus importantes. Parce que c'est une surface où on a toutes les tentes temporaires qui sont aménagées. Je ne sais pas si vous avez vu les installations pendant le tournoi? Toute cette zone-là est occupée par différentes activités.

1695

Quand on fait la zone 1, c'est qu'on commence à installer, à monter les installations temporaires autour des deux stades. Donc, on limite la zone de circulation en façade des stades. Et c'est pour ça qu'on ferme seulement cette zone-là. Mais lorsqu'on commence à aménager l'ensemble du site pour les internationaux, on occupe tout cet espace. Donc, c'est pour ça qu'on a besoin de plus de temps parce que c'est là qu'on monte la plupart des équipements pour le tournoi, à l'intérieur de cette zone numéro 2.

1700

Puis si vous me permettez, je peux préciser sur la circulation qu'on fait passer sur le site de Tennis Canada en facilitant, parce que les gens voulaient maintenir une circulation plus directe. Mais ça n'empêche pas que la circulation, le sentier principal qui communique avec Parc-Extension est maintenu tout à l'extérieur de la zone de Tennis Canada, du droit superficière, qui est une circulation qui n'est pas altérée, qui ne met pas les personnes en danger.

1705

Si celle-là, ici, entre les deux clôtures devient un peu problématique, premièrement, je pense qu'il faut évaluer de lui donner la surface ou la distance ou la largeur requise et de faire en sorte que ça demeure sécuritaire que de circuler. Mais c'est une bonne question. Je pense qu'on pourra regarder comment faire cette zone, ce que j'appellerais une circulation plus directe, sécuritaire pour ceux qui l'emploieraient. Mais il reste toujours que la circulation principale, ça a été une demande de la Ville qu'on n'altère absolument pas le sentier principal qui amène les gens vers la piscine.

1710

1715

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

1720

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Je vous invite à vous réinscrire, madame Poisson.

1725

Mme MARIE-MICHÈLE POISSON :

Excusez, mon document, je le dépose à vous ou au secrétaire?

1730 **LA PRÉSIDENTE :**

Vous pouvez le déposer à monsieur Gosselin.

J'inviterais maintenant madame Brigitte Bouvrette à venir à la table des intervenants.
1735 Est-ce que madame Bouvrette est dans la salle? Je n'ai peut-être pas bien prononcé son nom. Madame a quitté?

J'invite donc madame Rose-Marie Goulet. Bonjour, madame!

1740 **Mme ROSE-MARIE GOULET :**

Bonsoir! J'ai, comme mes concitoyens, de nombreuses questions à poser, mais je
vais me restreindre à deux. D'une part, je trouve que ce serait très intéressant de pouvoir
avoir accès aux plans originaux de Tennis Canada et les plans futurs à l'échelle, puisque ça
1745 devient très difficile pour un citoyen ordinaire de se configurer dans l'espace réel l'impact de
ces changements, de ces propositions. Alors, je demanderais que ce soit déposé et
accessible.

LA PRÉSIDENTE :

1750 Si je comprends, vous voudriez comme un plan des installations existantes avec des repères...

Mme ROSE-MARIE GOULET :

1755 Oui, à l'échelle, tout simplement à l'échelle, ce qui nous permet de pouvoir lire un plan, alors que là tout ce qu'on a, c'est des photos, des images, mais c'est difficile de vraiment saisir l'ampleur de ce projet.

1760 **LA PRÉSIDENTE :**

À Tennis Canada, je crois que les plans que vous avez déposés sont à l'échelle.
Donc...

1765 **Mme ROSE-MARIE GOULET :**

Je suis allée juste sur le site.

M. VIANNEY BÉLANGER :

1770 Si je comprends, sur le site, c'est peut-être -- il faut peut-être aller au bureau où les documents sont déposés et prendre les plans.

1775 Parce que tous les plans qu'on voit dans la présentation sont des plans faits à l'échelle. Ils ont été confinés pour les raisons de la présentation. Mais si on les imprime sur du papier à une échelle plus grande pour permettre, c'est possible de le faire. Il n'y a aucun problème.

1780 **LA PRÉSIDENTE :**

Vous voulez dire que vous êtes allée voir sur le site Internet, mais vous aimeriez avoir une copie papier?

1785 **Mme ROSE-MARIE GOULET :**

Au moins avoir accès pour soit la photocopier, soit en faire des documents à plus petite échelle. Mais ce qu'on voit là, ce sont des perspectives. Comme on a vu là, ils sont difficilement saisissables.

1790 **LA PRÉSIDENTE :**

1795 Il y a une copie complète du dossier sur papier à l'arrière de la salle. À la prochaine pause, je vous inviterais à aller voir là, puis voir si vous trouvez dans ces documents-là quelque chose qui vous rapproche du terrain. Puis à ce moment-là, il y aura moyen d'en prendre copie.

Mme ROSE-MARIE GOULET :

1800 Alors, ma question, enfin, je me pose des questions par rapport à la déréglementation – alors ça s'adresserait peut-être à monsieur Lacroix – relativement au fait que j'ai été heureuse de constater que notre parc faisait partie des règlements E.1, si j'ai bien compris, c'est-à-dire un espace vert. Et pour faire en sorte que Tennis Canada puisse construire son nouveau stade et s'agrandir, s'avancer dans le parc, nous avons besoin de passer au stade E.2, ce qui veut dire que le statut du parc changerait d'espace vert à espace d'équipement divers.

1805 Donc, ça veut dire qu'il n'y a plus de limite. L'espace vert, le poumon de ce quartier risque d'y passer au fur et à mesure des besoins d'équipement d'entreprises privées ou de fonds privés.

1810 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Lacroix.

1815 **Mme ROSE-MARIE GOULET :**

J'ai bien compris ou j'ai mal compris?

LA PRÉSIDENTE :

1820

Je pense qu'il y a peut-être des petites précisions à apporter. Monsieur Lacroix.

M. BENOÎT LACROIX :

1825

Oui, ça va me faire plaisir. J'aurais besoin de l'écran. Je vais essayer d'avoir un petit peu plus de succès que tout à l'heure. Je vais trouver, si vous le permettez, le plan le plus...

Mme ROSE-MARIE GOULET :

1830

Enfin, ma question ne s'adresse pas tant aux plans anciens de Tennis Canada et les nouveaux plans. Je comprends très bien l'élargissement du territoire. Ce que je souhaite comprendre, c'est le statut, la déréglementation qui exige ce changement de zonage, est-ce qu'il implique l'ensemble du parc et donc, que l'ensemble du parc perd son statut d'espace vert pour devenir un espace sportif?

1835

LA PRÉSIDENTE :

1840

J'aimerais me permettre, monsieur Lacroix, de reformuler cette question-là. Vous avez montré qu'au zonage actuel, le parc dans son ensemble actuellement est du E.1. Mais si l'on tient compte des règlements spécifiques adoptés en 94 et 95, à ce moment-là il faut mettre le E.3 sur Tennis Canada, si j'ai bien suivi, et qu'avec la nouvelle proposition, il deviendra E.2. Alors, là, on va essayer de se démêler là-dedans.

M. BENOÎT LACROIX :

1845

Je vais essayer d'être le plus simple possible. Le parc demeurera E.1. L'espace de couleur vert que vous avez ici demeurera toujours au règlement de zonage E.1. C'est la partie à l'intérieur de la forme blanche qui deviendra E.2.

1850

UN INTERVENANT DANS LA SALLE :

Mais est-ce qu'on pourrait...

LA PRÉSIDENTE :

1855

Pardon, monsieur! J'ai compris votre question.

Mais ce qui a été demandé – et je pense que c'est correct – c'est une fois que vous aurez expliqué, c'est peut-être de définir quelles sont les catégories d'usage E.1, 2 et 3.

1860

M. BENOÎT LACROIX :

1865 Avec plaisir, madame. Alors, je poursuis donc. C'est la partie à l'intérieur du périmètre blanc qui deviendra la catégorie E.2. Alors, voici maintenant ce qu'est chacune de ces catégories.

1870 E.1, c'est parc, jardin communautaire, place publique. Donc, le parc demeurera, au niveau du zonage, un parc de base. Il n'y a aucun changement quant à cette composante. Ce qui est modifié, c'est que nous viendrons confirmer la partie donc à l'intérieur du périmètre blanc à une catégorie de zonage de type E.2, soit équipement collectif et institutionnel destiné à des activités de sports, de loisirs et communautaires.

Mme ROSE-MARIE GOULET :

1875 Est-ce que je peux poser une sous-question...

LA PRÉSIDENTE :

1880 Oui, allez-y, madame, bien sûr.

Mme ROSE-MARIE GOULET :

... ou si je dois nécessairement poser une deuxième question?

1885 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, madame.

Mme ROSE-MARIE GOULET :

1890 Ce qui signifie que ce passage, en fait, du E.1 au E.2 permet d'acquérir 16 000 mètres carrés de plus à Tennis Canada. Et si je comprends bien, comme le projet de Tennis Canada veut aussi, à plus long terme, porter davantage, il est possible que dans la zone E.1, on retire des zones pour les identifier comme des zones E.2 et les redonner à un organisme privé. Est-ce que ça, c'est possible aussi dans le temps?

1895

LA PRÉSIDENTE :

1900 Donc, votre question, c'est...

Mme ROSE-MARIE GOULET :

À long terme.

1905 **LA PRÉSIDENTE :**

... à long terme, est-ce qu'il est possible que le droit superficiaire à Tennis Canada, et donc la perte de l'usage parc dans la zone maintenant qui n'est plus lieu public, est-ce qu'il est possible que ça s'agrandisse avec les années ou est-ce que c'est l'intention de l'arrondissement de le permettre.

1910

M. BENOÎT LACROIX :

Le premier élément de précision, c'est que le terrain actuellement possédé par Tennis Canada, par un droit superficiaire, est déjà zoné équipement collectif et institutionnel depuis huit ans, depuis la modification qui a permis la réalisation des bâtiments et des installations. Donc, c'est déjà, d'un point de vue zonage, un équipement institutionnel et collectif pour l'ensemble des 80 000 mètres et plus dont nous parlons depuis le début de la présentation. Cela est déjà la situation.

1915

1920

Ce que nous allons faire, parce que c'est des règlements de zonage particuliers qui ont été approuvés, ce que nous proposons de faire, c'est de remplacer les règlements anciens par une nouvelle disposition dans notre règlement de zonage, où nous allons maintenant affecter le terrain à la catégorie E.2. Mais il faut bien comprendre que l'immeuble et que les immeubles localisés sur le terrain de Tennis Canada ont déjà le zonage institutionnel et équipement collectif. Premier aspect de la question.

1925

Deuxième aspect. C'est impossible d'avoir des activités autres dans le parc que des activités normales prévues dans un parc. C'est-à-dire que les activités de Tennis Canada, réalisées par Tennis Canada, doivent être confinées à l'aire blanche qu'on voit ici.

1930

Et toute autre activité dans le parc, par exemple la fête des enfants ou une activité communautaire, une messe en plein air, alors là, comme ailleurs, dans n'importe quel parc, Maisonneuve, le Mont-Royal, etc., les promoteurs des événements publics ou spéciaux doivent se présenter à la Ville et faire une demande pour une activité communautaire ou culturelle à même le parc. Et à ce moment-là, c'est la Ville, à la fois les services centraux et l'arrondissement, qui évalue la pertinence des activités spéciales.

1935

LA PRÉSIDENTE :

1940

Monsieur Lacroix, je pense que madame Goulet faisait plus référence à un agrandissement permanent donc de l'aire qui est allouée à Tennis Canada – Parc Jarry et non pas à des autorisations particulières...

1945

Mme ROSE-MARIE GOULET :

Temporaires.

LA PRÉSIDENTE :

1950

... ou temporaires ou spéciales, si l'on veut. Donc, si, par exemple, Tennis Canada voulait agrandir son droit superficiaire, comment est-ce que ce serait traité à l'arrondissement? Quelle serait la procédure qui serait suivie? Comment est-ce que les citoyens seraient mis au courant? Comment est-ce qu'ils pourraient participer à cette planification-là si, par exemple, il y avait une demande de Tennis Canada pour agrandir la zone qui fait l'objet du droit superficiaire?

1955

Est-ce que c'est un peu votre question?

1960

Mme ROSE-MARIE GOULET :

C'est exactement ça. On dit: dans cinq ans, Tennis Canada, c'est fantastique, ça marche, il y a des gens. Et voilà qu'on a besoin d'agrandir à nouveau parce qu'on veut être en compétition internationale. Alors, ce statut de E.1 que nous avons, nous, citoyens, bien, est-ce qu'on ne risque pas d'en perdre un autre 20 000 mètres carrés? 5 000 mètres carrés? En fait, qu'est-ce qui protège ce parc?

1965

LA PRÉSIDENTE :

1970

C'est une question hypothétique, monsieur Lacroix, mais en termes de processus.

M. BENOÎT LACROIX :

1975

Probablement que nous aurions à recommencer toute la démarche. Assurément, nous aurions à recommencer toute la démarche qui est devant vous actuellement, c'est-à-dire que nous devrions aller en modification au plan d'urbanisme. Alors, ça demande une période donc de modification, les audiences publiques qui seraient prévues.

1980

D'autre part, si Tennis Canada voulait agrandir le terrain qu'il gère par son droit superficiaire, il faudrait que la Ville retire une partie additionnelle de son patrimoine public vers ce que nous appelons le domaine privé pour permettre une transaction envers Tennis

Canada et, par la suite, adopter une modification à sa réglementation de zonage pour permettre la réalisation du projet.

1985 Alors, je vous dirais, ici, comme dans n'importe quel parc de Montréal ou dans n'importe quel bâtiment public, ce serait essentiellement la même démarche, donc une démarche de modification au plan, les démarches immobilières conséquentes, par la suite, pour permettre des transactions sur les terrains et, enfin, un dossier de changement de zonage. Alors, c'est la procédure.

1990 Si vous me permettez de répondre peut-être au-delà strictement de la question, ce que vous avez devant vous constitue pour les équipes de la Ville, les différents services qui ont été impliqués, la vision à long terme de l'aménagement des équipements collectifs et institutionnels au parc Jarry. C'est-à-dire que, dans le cadre de la modification au plan d'urbanisme et à la révision du plan d'urbanisme que nous faisons actuellement à l'arrondissement – vous savez que la Ville doit approuver avant la fin 2004 un nouveau plan d'urbanisme – le périmètre que vous voyez devant vous constitue l'exercice de planification à long terme de la Ville. Il n'est pas prévu de modifier ce paramètre.

2000 **Mme ROSE-MARIE GOULET :**

Ai-je droit à une deuxième question?

LA PRÉSIDENTE :

2005 On va dire que c'est votre question 2.2.

Mme ROSE-MARIE GOULET :

2010 Elle est tout à fait dans la même poursuite, c'est-à-dire que Tennis Canada, à maintes reprises, de part et d'autre, on a entendu parler de l'espace public, du projet initial qui était à Tennis Canada. Et je me pose des questions sur qu'est-ce qu'un espace public, puisque le site actuel, ce qu'on appelle l'espace public, est clôturé 365 jours par année, donc inaccessible. On évoque sûrement toutes sortes de raisons de sécurité, etc., mais ça demeure un espace privé et non pas un espace public.

2015 Et là, quand je vois le nouveau plan où on déplace un ensemble de tennis, je me dis: dans un projet futur, quel est le sens d'un espace public chez Tennis Canada?

2020 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Bélanger.

M. VIANNEY BÉLANGER :

2025

2030 Oui, c'est une bonne question, mais on va vous l'expliquer. Je pense qu'on va revenir sur la question. L'espace public, l'espace devant le stade dont vous parlez qui est clôturé, il n'était pas prévu d'être clôturé à l'origine, en 95. Mais on a été obligé de le maintenir après. La première année après le tournoi, on avait enlevé la clôture. L'année suivante, il y avait des risques de sécurité et Tennis Canada avec la Ville ont décidé de maintenir de façon permanente la clôture. Mais ce n'était pas l'objectif des parties au départ.

2035 Pourquoi? Parce que dans cet espace-là, il y a un socle électrique. D'ailleurs, si vous avez remarqué dans la présentation: « modernisation des installations électriques », c'est justement pour être en mesure d'enlever cette clôture-là. Pourquoi? Parce qu'en plein centre de l'espace, il y a un socle électrique de 25 000 volts que nous avons prévu... j'étais, à l'origine, dans la phase 1 des travaux en 95. On avait tenté d'enlever cette installation électrique là mais, à l'époque, on n'avait pas les sous pour le faire parce que c'est dispendieux, il faut refaire toutes les installations électriques du parc Jarry.

2040 Et dans la phase 2003-2004, la présente phase qu'on discute, on enlève ce socle électrique. Et le fait d'enlever ça et de l'enfouir, c'est ce qui va nous permettre d'enlever, de façon sécuritaire, d'enlever la clôture de façon permanente en dehors des internationaux. Et qui plus est, ce qu'on démontre, c'est qu'on ne prend pas plus d'espace. Dans le 84 000 mètres carrés, cette place occupait à peu près 11 000 mètres carrés, qui était fermée. Et par la redistribution des courts centraux à l'intérieur de notre même superficie, on a toujours le droit superficiaire de 84 000 mètres et on donne une servitude d'accès que l'on augmente pour une surface additionnelle de la place telle que montrée.

2050 Merci pour la photo. Alors, la place actuelle qui est clôturée, c'est cette place-ci. Et le socle électrique, on le voit même un petit peu en transparence. On l'aperçoit ici, au centre. C'est la raison pour laquelle Tennis Canada et la Ville ont décidé, après le premier tournoi en 96, de la maintenir fermée. Le but, l'objectif, c'est d'éliminer cette clôture et d'ouvrir une place qui ne comprendra pas uniquement cette zone-là, mais de l'ouvrir par le déplacement plus vers l'est des courts de tennis extérieurs, d'augmenter à 15 000 mètres sur le terrain de Tennis Canada. Alors, c'est ce qui est l'intention de faire.

2060 Donc, pour répondre un petit peu d'une autre façon, dans notre projet d'agrandissement où on voulait 4 courts de tennis extérieurs supplémentaires, je peux vous dire que la Ville nous a refusé de prendre des mètres carrés additionnels. Donc, on a toujours 84 000 mètres. Et c'est de là qu'on a trouvé que la seule façon d'avoir des courts additionnels extérieurs, c'était de les mettre en toiture parce qu'on était encore dans le même droit superficiaire sur notre propre site.

2065 Parce que dans la phase 2, au départ, on pensait, on dit, bon, 4 courts de tennis, on a même examiné où on pouvait les mettre, mais à toutes les solutions qu'on trouvait sur le site, on devait agrandir la superficie du droit superficiaire. Ça a été refusé dans cet exercice-là.

2070 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci, monsieur Bélanger.

Merci, madame Goulet.

J'inviterais maintenant monsieur Benoît Lefebvre à la table des intervenants. Bonsoir!

2075

M. BENOÎT LEFEBVRE :

Bonsoir, madame. Moi, j'aurais deux questions. Je vais commencer par la première. J'ai un court préambule pour que les gens comprennent ma question. Est-ce qu'on pourrait nous montrer le plan de Tennis Canada plus rapproché? Ça, c'est assez éloigné.

2080

Grosso modo, monsieur Lapierre de Tennis Canada, on l'a rencontré en janvier dernier. Lors de la rencontre publique qu'il organisait, il a déclaré que le déplacement de 4 courts de tennis, ceux qu'on voit, qui sont à peu près dans le milieu, la bande bleue qu'on voit, qui est à peu près dans le milieu devant le court numéro 1, il disait que ces 4 courts-là, il était obligé de les déplacer à l'extérieur de sa zone, c'est-à-dire dans la zone du parc qui appartient aux citoyens. Il dit: « Ça, c'est dû en raison d'un large espace de dégagement » qui était soi-disant nécessaire devant le site du nouvel amphithéâtre.

2085

2090

Oh! c'est gris, mais enfin, si on veut, à côté du stade là.

LA PRÉSIDENTE :

Oui, on comprend votre question. Mais pour les fins de transcription, il faut que vous soyez en mesure de décrire ce que vous dites, pas juste dire « ici », puis « là ». Essayez d'être assez clair sur votre description.

2095

M. BENOÎT LEFEBVRE :

O.K., merci. Ces 4 courts de tennis là, Tennis Canada, ils disent: « On n'a pas le choix, à cause de l'amphithéâtre qu'on veut construire ici, on doit les mettre à l'extérieur », de leur zone. C'est ça qu'ils disent en gros. Donc, ils veulent les mettre ici, donc, dans la zone qui appartient aux citoyens.

2100

Face à cela, monsieur Lapierre nous disait donc, ils devaient les déplacer à l'extérieur, à cause de la réglementation en tout cas des choses de sécurité. Même avec un amphithéâtre plus petit, il dit: « Les courts de tennis qui sont là sont obligés d'être déplacés, parce qu'il faut un espace de dégagement entre ces 4 courts-là et le nouvel amphithéâtre. »

2105

2110

LA PRÉSIDENTE :

C'est votre préambule, monsieur Lefebvre?

2115 **M. BENOÎT LEFEBVRE :**

Oui, j'ai presque fini. Parce que là, j'ai été déconcentré par le petit stylo, merci. J'ai presque fini.

2120 Après vérification à la Ville de Montréal et dans le Code de construction du Québec qui régit les bâtiments à construire comme le nouvel amphithéâtre, avec un amphithéâtre juste un peu plus petit, les 4 courts de tennis pourraient rester là où ils sont, et seul un petit espace de dégagement serait nécessaire et non pas un large comme le dit Tennis Canada.

2125 Ma question est la suivante. En exagérant beaucoup l'espace de dégagement nécessaire entre l'amphithéâtre, ici, et les 4 courts de tennis qui sont là, en disant qu'il faut un gros, gros espace de dégagement, donc ils doivent déménager là, en exagérant beaucoup la distance de dégagement qui doit avoir lieu devant l'amphithéâtre, est-ce que Tennis Canada ne trouve pas là un prétexte pour mettre la patte sur des espaces verts publics, ici...

2130

LA PRÉSIDENTE :

Faites attention, monsieur Lefebvre, il faut vraiment...

2135

M. BENOÎT LEFEBVRE :

... en fonction de ses intérêts propres.

2140 **LA PRÉSIDENTE :**

Il faut vraiment que ce soit une question. Il ne faut pas avoir d'opinion dans votre question.

2145 **M. BENOÎT LEFEBVRE :**

Mais tout de même, je ne suis pas pour entretenir les gens du bla-bla technique. Moi, je dis: est-ce que Tennis Canada, ce n'est pas un prétexte, pour eux, pour mettre la patte sur des espaces verts publics en fonction de ses intérêts propres? Ce n'est pas compliqué.

2150

LA PRÉSIDENTE :

2155 Alors, votre question, c'est, si j'ai bien compris, dans quelle mesure est-ce qu'il est vraiment nécessaire d'avoir un dégagement dans l'axe des bâtiments et de déplacer ces courts de tennis-là vers l'intérieur du parc. C'est ça votre question? Est-ce qu'il n'y a pas moyen de faire le court numéro 1 et de les laisser là. C'est un petit peu ça?

M. BENOÎT LEFEBVRE :

2160

Bien, Tennis Canada dit que ça, ça doit déménager à cause qu'il faut un espace de dégagement ici. Donc, c'est trop près de l'amphithéâtre. Donc, ils doivent déménager. En faisant un amphithéâtre plus petit, ces quatre-là peuvent rester là, ils n'ont pas besoin d'un large espace de dégagement.

2165

Ma question, est-ce que Tennis Canada ne cherche pas à dire, ne trouve pas là un prétexte pour dire: « Ça, ça doit déménager parce que... » Comment je peux bien vous dire ça? Est-ce que ce n'est pas là un prétexte pour mettre la patte sur les espaces verts publics qui sont ici, parce que c'est ici qu'il veut déménager ses 4 courts de tennis? Est-ce que ce n'est pas là un prétexte pour mettre la patte sur les espaces verts publics en fonction de ses propres intérêts de grosse machine de tennis?

2170

LA PRÉSIDENTE :

2175

Monsieur Bélanger.

M. VIANNEY BÉLANGER :

2180

Oui. Je demanderais d'avoir les deux diapositives où on compare les superficies de terrain.

2185

Premièrement, vous avez deux questions. La première chose que je veux préciser, on ne prend pas plus d'espace que le droit superficiaire que l'on a. On fait un déplacement et on fait un ajustement des surfaces qui égalent toujours 84 000 mètres carrés. Et qui plus est, en plus, on ouvre la place pour avoir une place plus grande sur le terrain de Tennis Canada.

2190

Deuxième chose. Quand vous dites, que vous exprimez que si on fait le court numéro 1 plus petit, on va pouvoir le dégager puis on pourrait laisser les courts de tennis qu'on a enlevés, ceux d'ici, à cet endroit-là, bien, le programme de Tennis Canada, c'était de faire un court de tennis qui était de 5 à 7 000 places. Pour faire 5 à 7 000 places, il faut effectivement le placer comme il est placé.

2195

Il y avait, depuis 95, le fait que l'accès de Parc-Extension, en tout temps dans l'année, on devait contourner, comme ici, contourner toutes les installations de Tennis Canada. Des gens nous ont demandé à plusieurs reprises, ce n'était pas la volonté souhaitée mais, à l'époque, on avait trouvé que c'était la façon.

2200

Donc, après avoir vécu avec les installations, on a dit: si on fait une installation pour éviter de contourner, aussi de faire un dégagement... je ne vous cacherai pas que devant un court, il est nécessaire d'avoir un dégagement. Quand on amène une foule de 5 à 7 000

personnes, il faut un dégagement devant, comme vous avez ici. Donc, par la même occasion, on faisait le dégagement, on créait le lien et on augmentait la surface de la place accessible.

2205

Je pense qu'il y a eu plusieurs analyses de faites. On a regardé de le mettre ailleurs, le court, mais il y avait aussi une volonté de la Ville de confiner ces installations dans cet axe-là pour maintenir les constructions plus près, comme j'ai expliqué antérieurement, de la voie ferrée. Mais il y avait une volonté ferme de recréer une alternative de circulation, maintenir la circulation au pourtour, mais d'en créer une nouvelle qui communiquait plus directement avec les stationnements, la piscine et la rue Faillon.

2210

Et ce que la Ville nous a exigé: pas plus de mètres carrés qu'on devrait rétrocéder. Si on compare les deux autres cartes, si c'est possible, le 84 000 mètres carrés, il est respecté. On n'a pas ouvert, on n'a pas changé pour obtenir plus de mètres carrés dans le droit superficiaire. C'est le même. C'est tout simplement un ajustement.

2215

Effectivement, en déplaçant, on sort de notre limite mais, ici, on doit rentrer dans la limite. Donc, il faut réviser le droit superficiaire que, entre la superficie projetée et la superficie actuelle, si on continue et si on calcule, on arrive exactement. La ligne rouge démontre la superficie actuelle et la ligne bleue démontre la superficie du projet tel que construit. Et les deux cas, ça égale 84 700.

2220

Pourquoi? Parce qu'en déplaçant la ligne à l'intérieur, ici, en déplaçant la ligne bleue vers l'intérieur, on rétrocede et on arrive. La différence de mètres que l'on a faite, plus et moins, c'était 4 250 mètres. Donc, la Ville a refusé que l'on prenne un mètre de plus du droit superficiaire. C'est exactement le même 24. On pense et les aménagistes pensaient que de disposer les plateaux sur le site de cette façon-là, il y avait plus d'avantages que d'inconvénients. Et qui plus est, on corrigeait des problèmes que des gens nous avaient soulevés déjà.

2225

2230

Alors, donc, l'ouverture, si on revient aux deux photos où on voit la... et on pense que cette place ouverte, parce que quand même les plateaux extérieurs font, si vous voulez, une barrière, la place ouverte sur trois flancs est préférable à avoir une place confinée entre ça et la piscine, comme on voit ici. Dans ce cas ici, elle est ouverte ici, elle ouverte ici, elle est ouverte comme ça.

2235

Les aménagistes, les gens disaient que c'était une place qui était beaucoup plus accessible, beaucoup plus étendue dans le parc. Et ce que ça faisait, ça rétrocedait une servitude d'accès plus grande que celle qui existait à l'origine. À l'origine, il existait 11 000 mètres de sol; maintenant, on passe à 15 000 mètres. Je pense que c'est les interventions des citoyens qui ont permis d'articuler cette proposition-là en bonne partie.

2240

LA PRÉSIDENTE :

2245

Monsieur Lefebvre.

M. BENOÎT LEFEBVRE :

2250 Ah! bien, ça ne répond pas vraiment à la question. Il a répondu à côté. Mais je vais poser ma deuxième question. Ma deuxième question, c'est la suivante.

2255 Si le projet d'agrandissement de Tennis Canada va de l'avant tel quel, ça veut dire donc, selon ce plan-là, qu'ils vont ôter leur grande clôture, très bien. Mais qu'est-ce qui nous garantit que dans quelques années, quand tout le débat sur le projet d'agrandissement sera retombé, que Tennis Canada ne remettra pas en place sa clôture de façon permanente une fois de plus, ce qui leur permettrait de récupérer les espaces verts soi-disant donnés à la population, la belle farce. Donc, au bout du compte, en remettant la clôture, ils prennent l'espace qui est devant, qui est situé devant la clôture actuellement, plus le passage qui est
2260 entre les courts de tennis, qui soi-disant nous est donné.

Donc, ma question est: quelle garantie avons-nous que Tennis Canada ne remettra pas sa clôture dans quelques années pour la remettre là de nouveau de façon permanente?

2265 **LA PRÉSIDENTE :**

Si vous voulez bien, monsieur Lefebvre, on va demander à la fois à Tennis Canada et au responsable du projet pour l'arrondissement de nous dire c'est quoi les garanties que, effectivement, cette nouvelle servitude d'accès plus grande va rester ouverte au public la majeure partie de l'année.
2270

M. BENOÎT LEFEBVRE :

D'accord.

2275

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Bélanger.

2280 **M. VIANNEY BÉLANGER :**

Je pense que dans l'entente, c'est prévu. Et il y a un comité entre la Ville de Montréal et Tennis Canada pour gérer les obligations de Tennis Canada. Et ces obligations-là étant régies par cette entente, je pense que ça va être à la Ville d'être vigilante, que si jamais Tennis Canada décidait de laisser la clôture, ils ont autorité de demander à Tennis Canada d'enlever cette clôture.
2285

LA PRÉSIDENTE :

2290 Monsieur Lacroix.

M. BENOÎT LACROIX :

2295 Nous considérons que le projet actuel est vraiment une opportunité très intéressante pour la Ville afin d'amener le projet à une maturité, qu'il n'a pas actuellement sur l'emplacement. C'est-à-dire que vous savez que le court numéro 1 est en gradins temporaires, il y a un certain nombre d'aménagements qui sont à parfaire. La présence d'une clôture dans le parc est vraiment quelque chose qui n'est pas intéressant et la Ville a fait de nombreuses représentations pour que, dans le projet, il y ait une redéfinition complète de ces espaces-là.

2300
2305 Alors, ce que je vous dirais, la garantie pour la période actuelle, c'est la volonté de tous les services municipaux, du conseil municipal et du conseil d'arrondissement, à la fois les équipes professionnelles et à la fois le pouvoir législatif de la Ville, que le projet se réalise selon les modalités qui sont présentées, un.

2310 Deuxièmement, la question de la servitude d'accès. La Ville a un pouvoir légal de revendiquer et de demander l'accès public à cet espace. Et c'est ce qui est prévu. C'est-à-dire que nous demandons que le projet, dès que les camions auront évacué l'espace après le chantier, que la clôture soit aménagée et qu'à la saison clémente la plus proche qu'il y aura, que l'on finalise les aménagements paysagers. Alors, donc, il y a un aspect de la volonté politique du pouvoir législatif de la Ville et de l'arrondissement et il y a une possibilité légale pour la Ville de faire exécuter cette volonté-là.

2315 **LA PRÉSIDENTE :**

Si vous me permettez, monsieur Lefebvre, j'aimerais ça avoir un complément d'information.

2320 C'est que dans les ententes entre la Ville et Tennis Canada, il était dit que la zone libre, qui faisait l'objet d'une servitude d'accès, devait être ouverte en dehors de l'événement des internationaux. Il y avait quand même une provision qui était mise, qu'il serait possible d'envisager la présence de clôture pour des raisons de sécurité.

2325 Alors, ma question est à monsieur Lacroix. Avec ce qui est proposé ici par Tennis Canada, est-ce que vous pouvez prévoir si, pour des raisons de sécurité, on devrait à nouveau sécuriser le site de façon permanente?

M. BENOÎT LACROIX :

2330 Dans les aménagements qui sont prévus, ce sont des aménagements qui pourront être accessibles en tout temps. C'est ce qui est voulu.

2335 Et la seule raison pour laquelle nous acceptons de discuter avec Tennis Canada pour le déploiement et l'occupation de la place publique, selon, entre autres, une des demandes de Tennis Canada que vous avez vue tout à l'heure à l'écran, c'est que lorsqu'il y a la préparation du tournoi, il y a des camions lourds qui viennent faire de la livraison et de l'installation d'équipement en avant des bâtiments.

2340 Et compte tenu de la popularité de la piscine et de la présence de la grande plaine en avant, d'enfants qui jouent, etc., alors nous convenons avec Tennis Canada que pendant les jours qui précèdent le tournoi, et après le tournoi lors de la démobilisation des équipements, à cause de la présence d'ouvriers, de camions lourds et aussi du filage électrique qui traîne par terre pour les connections, il y a des services de traiteur, il y a de la cuisine qui se fait là-dedans, etc., alors pour ces considérations-là, on est prêt à accepter qu'il y ait des mesures de sécurité temporaire pour la protection du public. Mais c'est vraiment dans ce contexte-là.

2350 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que ça répond à votre question, monsieur Lefebvre?

M. BENOÎT LEFEBVRE :

2355 Bien, ce n'est pas fort comme garantie. La clôture est là depuis six ans, ils ne l'ont jamais ôtée. La Ville n'a jamais agi, malgré les ententes qu'ils ont entre la Ville de Montréal et Tennis Canada. Voilà, ça conclut mon point.

2360 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci. Nous allons prendre une pause et reprendre vers 9h 55, soit dans une dizaine de minutes.

(SUSPENSION DE LA SÉANCE)

2365 *****

(REPRISE DE LA SÉANCE)

LA PRÉSIDENTE :

2370 Alors, il est maintenant 9 h 55. Nous allons terminer ce soir à 11 h, tel que prévu.

2375 Je vous signale qu'il reste près d'une quinzaine de personnes inscrites au registre, peut-être certaines d'entre elles ont déjà quitté. Nous allons donc essayer de permettre au plus grand nombre possible de personnes inscrites de venir poser leurs questions, et s'il reste des gens inscrits au registre, nous continuerons demain.

J'invite donc monsieur François Touchette, s'il est toujours présent, à venir à la table des intervenants. Bonsoir, monsieur Touchette!

2380 **M. FRANÇOIS TOUCHETTE :**

2385 Bonsoir! Alors, moi, je voudrais témoigner comme résidant du quartier Villeray depuis 1950. Et j'ai des questions donc à poser par rapport au parc Jarry que j'ai vu transformer avec le temps, évidemment. Alors, j'ai comme deux balles de service, puisqu'on est au tennis. Je n'ai pas de balle de match, pas encore.

2390 Alors, ma première balle de service concerne justement la question, ce que les gens ont parlé tantôt, la question de privé et de public. Et ma première balle de match donc s'adresse à monsieur Lacroix concernant la question des parcs qui partent du domaine public et qui s'en vont du côté du privé, si j'ai bien compris.

Je voulais savoir si, et c'est ça ma question, si c'est l'ensemble des parcs de Montréal, de *Une île, une ville* qui est rendu comme ça? Alors, c'est ma question.

2395 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Lacroix, dans quelle mesure est-ce qu'il est courant pour la Ville de céder de l'espace du domaine public au domaine privé?

2400 **M. BENOÎT LACROIX :**

2405 Il s'agit d'une opération exceptionnelle, très, très exceptionnelle dans la gestion des installations Ville. Et cela est fait seulement lorsque la Ville et les autorités politiques évidemment considèrent qu'il y a un très grand nombre d'avantages pour la communauté à procéder à ce type d'opération.

2410 C'est ce qui a été le contexte de 94 et 95. C'est-à-dire que lorsque nous avons décidé de faire le projet de Tennis Canada, il y avait un certain nombre de retombées pour la communauté montréalaise, québécoise, un certain nombre de retombées aussi pour la pratique du sport, il y avait l'accès à des plateaux sportifs. Il y avait la réutilisation d'un équipement qui était désuet depuis que les Expos étaient partis au stade. Cet équipement-là était voué, un jour ou l'autre, à être modifié et sa vocation redéfinie.

2415 Alors, c'est l'ensemble des considérations qu'il y a eues en 94 et 95. Alors, dans ce contexte, la Ville était favorable donc à cette privatisation, disons, de cette partie du parc. Mais cela demeure tout à fait exceptionnel et c'est possible seulement lorsque les avantages pour la communauté sont extrêmement élevés, ce qui était prévu et évalué à l'époque.

2420 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Touchette.

M. FRANÇOIS TOUCHETTE :

2425 Est-ce que vous permettez quand même une réflexion par rapport à ça? Moi, la notion de parc dans ma tête, il y a une question d'accessibilité. C'est très important.

2430 Pour moi, en tout cas, mettre des clôtures – il manquerait que des miradors, en tout cas dans ma tête – je veux dire, ça fait en sorte qu'on les fasse en dur, c'est-à-dire qu'on construisse ou qu'on érige des clôtures Frost, pour bien les nommer, je veux dire, ça restreint énormément l'accessibilité.

2435 Moi, j'ai connu le parc Jarry où est-ce qu'il y avait juste le petit kiosque à musique, qu'on appelait dans le temps, et c'était tout, plus les ormes, qui malheureusement nous quittent de plus en plus. En tout cas.

2440 Mais c'est ça, ma réflexion est celle-ci, c'est que quand on passe d'un domaine public à un domaine privé, il me semble qu'on restreint l'accessibilité. Or, si j'ai bien compris, que ce soit 19 %, 19.9 % ou 20 % du territoire qui passe à ce moment-là du côté privé, pour moi, c'est une privatisation. Or, privatisation veut dire non-accessibilité quelque part. En tout cas, moi, je me promène au parc du Mont-Tremblant, même s'ils ont fait un beau village, il y a encore de l'espace où est-ce que je peux me promener. Mais peut-être pas dans le parc Jarry, à 20 %. Là, il y a comme des problèmes. Alors, ça, c'était ma réflexion par rapport au parc.

2445 Ma deuxième balle de match vise monsieur Bélanger. C'est concernant le stationnement. Moi, le stationnement, écoutez, je suis quand même chanceux, je peux dire, puisque je suis dans un secteur où est-ce que de Jarry à Guizot, où est-ce que je ne paie pas une vignette, c'est-à-dire que je ne paie pas à la Ville de Montréal une taxe supplémentaire, parce que c'est une taxe supplémentaire. Alors, dans ce coin enchanteur, parce que je me suis battu pour l'avoir cette accessibilité sans vignette, à chaque fois qu'il y a Tennis Canada ou un événement, mais en tout cas précisément Tennis Canada, moi, je pars, je m'en vais parce que je n'ai pas d'accès.

2455 Vous nous avez parlé – ma question s'en vient – alors ma question est ceci, vous avez parlé du train de banlieue. Or, dans les documents qui – en tout cas si on a accès à Internet, donc il faut avoir un peu d'argent, je trouvais ça un peu difficile d'avoir cet accès aux documents – je n'ai pas vu le développement par rapport au train de banlieue que vous avez mentionné ce soir. Il n'y a rien par rapport à ça. Tout ce que vous nous avez parlé, en
2460 tout cas dans le projet que j'ai regardé, ce soir, et ce que j'ai pu avoir sur Internet, c'est tout ce qui est au niveau du stationnement, de l'auto polluante, en fait, et je n'ai rien vu au niveau de ce qui concerne le train de banlieue, sinon la mention de ce soir.

2465 Alors, ma question est celle-ci, c'est qu'est-ce que vous faites par rapport à un
maudit beau train de banlieue qui est là, qui passe? Puis effectivement, il n'est peut-être
pas dans l'axe du centre-ville. Il n'y a rien par rapport à ce train de banlieue qui, finalement,
permettrait aux gens qui ont de l'argent, parce que Tennis Canada, ça a de l'argent, c'est
connu, je veux dire, de déplacer les gens en train plutôt qu'en voiture.

2470 Parce que moi, le stationnement, je vois qu'il diminue de plus en plus comme peau
de chagrin, même sur ma rue. Et c'est ma question, par rapport au train de banlieue
justement.

LA PRÉSIDENTE :

2475

Monsieur Bélanger.

M. VIANNEY BÉLANGER :

2480 Bien, je pense que ce qu'on mentionnait, c'est, effectivement, il y a un problème.
C'est difficile de connecter le train de banlieue à l'accessibilité au site à partir de la gare
Jean-Talon. Bien entendu, ce n'est pas Tennis Canada tout seul qui pourra apporter ces
modifications.

2485 Ce qu'on soulève, plusieurs nous ont soulevé, et ça va être nécessaire dans le
temps, de faire des études pour trouver les moyens pour être capable de connecter, de
faire un arrêt et d'utiliser le train de banlieue. On le soulève. C'est comme aussi la volonté
d'avoir des navettes qui rejoignent des stations de métro existantes. Et c'est d'autres
instances. Il faut faire des pressions auprès d'eux pour être capable d'avoir des navettes
2490 quand on a des événements spéciaux.

Mais Tennis Canada ne demande pas mieux que d'avoir des facilités de connecter au
métro par des navettes ou encore à la station de métro et à la station pour le train de
banlieue. Effectivement, ce serait un atout incroyable que d'avoir un lien avec le site de
2495 Tennis Canada. Mais il y a des ententes, il y a une volonté de l'administration, de
l'arrondissement, d'essayer de voir comment on peut arriver éventuellement à connecter.

Et c'est sûr qu'on l'a soulevé dans notre document parce que, effectivement, il faut
essayer de promouvoir et essayer de trouver les moyens pour, dans le futur, qu'on ait accès
2500 à ces moyens de transport en commun.

M. FRANÇOIS TOUCHETTE :

2505 Bien, dans le futur, il faut peut-être commencer à y travailler.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Touchette...

2510 **M. FRANÇOIS TOUCHETTE :**

Oui, c'est une réflexion.

2515 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que je peux ajouter une question à la vôtre?

M. FRANÇOIS TOUCHETTE :

2520 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

2525 Dans votre étude sur la circulation, vous avez dégagé des pistes de solution pour faciliter l'accès au site de Tennis Canada par les différents modes de transport en commun. Vous avez identifié, entre autres, la présence de la station Parc du train de banlieue. Par contre, pour le moment, il n'y a pas de lien parce que c'est clôturé.

2530 Est-ce qu'il y a eu des démarches qui ont été faites auprès de l'Agence métropolitaine de transport dans le but d'évaluer la possibilité d'ouvrir, de permettre un accès direct entre la station Parc et le site de Tennis Canada qui est juste à côté?

M. VIANNEY BÉLANGER :

2535 Nous n'avons pas contacté encore, mais ça fait partie des préoccupations et des actions à entreprendre dans le futur pour essayer de trouver des moyens de faire cette ouverture-là.

2540 Mais je peux vous dire, par contre, pour avoir été présent en 95, ces questions avaient été demandées et c'était impossible à l'époque de le faire. Est-ce que les conditions ont changé? Ça demeure une bonne question, il faudrait peut-être retourner voir. Et c'était l'intention d'aller voir avec les instances de la Ville pour essayer de trouver des moyens pour pallier à cette difficulté.

2545 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce qu'il y a des informations complémentaires de la part de la Ville entre les possibilités d'établir une entente avec l'Agence métropolitaine de transport pour faciliter l'accès au site à partir de la ligne de train de banlieue? Est-ce que la Ville aurait un rôle à jouer dans le cadre d'une telle entente?

2550

M. BENOÎT LACROIX :

2555 Je vous dirais, madame, certainement que la Ville, sur cet aspect-là comme sur beaucoup d'autres aspects, est un organisme qui fait plusieurs demandes à l'Agence métropolitaine de transport.

2560 Dans le cas bien précis dont nous parlons ici, c'est que, si vous permettez que je pointe vers l'écran, vous avez dans l'aménagement de la gare, ici, un arrêt où les gens peuvent débarquer et ils sont dans l'axe de Faillon, tout près. Vous avez probablement déjà constaté, les citoyens du secteur, qu'il y a en quelque sorte un cul-de-sac et qu'au bout de cette rue, il y a un muret et une clôture.

M. FRANÇOIS TOUCHETTE :

2565

C'est ça, il n'y a pas d'accès du tout.

M. BENOÎT LACROIX :

2570 Vous avez tout à fait raison, monsieur, il n'y a pas d'accès. Je n'ai pas réussi à obtenir aucune information de l'AMT sur la question de l'aménagement comme tel pour cet endroit. On n'a pas d'information là-dessus. La Ville n'a pas été mise à contribution sur cet aspect-là, manifestement. Enfin, je n'ai pas réussi à obtenir d'un porte-parole de la Ville des éléments d'information là-dessus.

2575

2580

Ce que les gens m'ont, par ailleurs, indiqué, c'est, connaissant la culture un peu des gestionnaires des infrastructures de train, ce qui se passe normalement, c'est qu'ils essaient de minimiser le nombre d'aménagements qui permettent aux piétons de passer facilement d'un côté à l'autre, surtout lorsqu'on est en présence d'un grand volume de circulation piétons.

2585

Ici, on est à la fois à la gare et à la sortie. Vous savez qu'on est à côté de la station de métro du Parc. Donc, ce que les gens indiquent, c'est qu'il y aurait vraiment une possibilité d'avoir un afflux important de piétons qui passeraient sur la voie ferrée à cet endroit.

2590

Et ce qui est privilégié actuellement par les gens qui sont, je vous dirais, familiers avec ces aménagements, c'est qu'on préfère que les gens utilisent plutôt le réseau public des rues et des trottoirs existant. C'est-à-dire que les gens puissent réintégrer le réseau des rues, donc prendre la rue Durocher et traverser dans l'axe de Saint-Roch, le passage piéton protégé aérien qui existe, ou bien d'utiliser le train pour se rapprocher un peu et de pouvoir sortir à la station de Castelnau, si cela est le choix.

2595

Je vous dirais, on m'a fait part un peu plus des problèmes que les passages piétons occasionnent aux gestionnaires de voie ferrée, lorsqu'on parle évidemment de passages piétons à gué, c'est-à-dire on passe sans contrôle et les trains peuvent défiler aussi.

2600

Alors, écoutez, je pense que la Ville serait ouverte à recevoir éventuellement des suggestions, des recommandations là-dessus et de poursuivre les discussions avec l'AMT et le propriétaire. Ce n'est pas l'AMT qui est propriétaire de la voie ferrée, c'est une voie ferrée qui appartient au Canadien Pacifique. L'AMT l'utilise.

2605

Alors, ça a été un immense tour de force, probablement que mon collègue monsieur Masson pourrait en parler. Mais, vous savez, les pourparlers entre la Ville et le Canadien Pacifique, pour le passage ici à niveau, dans l'axe de l'avenue Ball, c'est un dossier qui a pris un très, très grand nombre d'années, dix ans, afin de réussir à convaincre le Canadien Pacifique pour faire ce type d'aménagement.

2610

M. FRANÇOIS TOUCHETTE :

C'est parce qu'il y a un degré de dangerosité qui a été amené, c'est pour ça que ça s'est réglé.

2615

M. BENOÎT LACROIX :

C'est quelque chose qui est assez complexe.

M. FRANÇOIS TOUCHETTE :

2620 Si vous me permettez, madame la présidente, j'ai une complémentaire.

LA PRÉSIDENTE :

2625 Rapidement, parce que j'aimerais qu'on épuise un peu le rôle.

M. FRANÇOIS TOUCHETTE :

2630 Oui, oui, parce que je sais qu'il y a beaucoup de... C'est au sujet de ce que monsieur Bélanger a mentionné un peu plus tôt au sujet de la pollution lumineuse concernant les constructions des gens du côté des condos.

LA PRÉSIDENTE :

2635 De la rue Faillon.

M. FRANÇOIS TOUCHETTE :

2640 Oui, voilà, c'est ça, donc la gentrification de Villeray, il faut le dire. Concernant les lampadaires, les types de lampadaires, je n'ai pas vu, puis peut-être que la Ville pourra répondre, qu'est-ce qui va être fait concernant la pollution lumineuse. Parce qu'il faut dire qu'il y a quand même des gros spots en haut, pour parler en bon Québécois, puis le type de lampadaires que vous voulez installer, quel sera le type, si vous y avez...

LA PRÉSIDENTE :

2645 Monsieur Bélanger.

M. VIANNEY BÉLANGER :

2650 Le type de lampadaires, ça va être le même type que ceux qu'on a pour les courts de tennis extérieurs. Même, on sait que la technologie évolue davantage et on doit choisir un type qui est vraiment concentré sur le terrain pour éviter -- il y a des types de lampadaires qui évitent l'éblouissement. Bien entendu, c'est le type qui est préconisé, parce que la technologie permet de choisir ces types. Avant, dans le passé, il fallait les mettre beaucoup plus hauts; maintenant, on peut les rapprocher du site et concentrer davantage la source d'éclairage.

2660 Alors, d'une part, c'est pour ça qu'on a privilégié de ne pas les mettre tout près de la rue Faillon. Et où on a positionné le court numéro 1, là, comme il y a le blocage par le court central et qu'on est confiné contre la voie ferrée, c'était l'endroit qui permettait justement

d'éviter qu'on fasse de l'éblouissement en le positionnant dans un endroit restreint comme celui-là.

M. FRANÇOIS TOUCHETTE :

2665

Parce que, bon, il y a des volatiles le soir, puis il y en a qui... vous devez les voir, le matin, ils sont écrasés le matin. Parce que moi, disons, je suis un très grand usager du parc Jarry, j'y vais deux fois par jour, j'ai un petit pitou. Alors, on voit, si vous avez remarqué.

2670

Si vous me permettez une dernière réflexion, c'est celle-ci. J'aimerais ça aussi que – moi, je l'appelle le stade Jarry – qu'ils trouvent quand même un nom décent plutôt que... parce que vous êtes un organisme sportif, je trouve que c'est honteux d'avoir changé le nom pour un commanditaire tel que Du Maurier. Et voilà, j'ai terminé, merci.

2675

LA PRÉSIDENTE :

J'appellerais maintenant monsieur Christian Dufresne, s'il est toujours dans la salle, à venir à la table des intervenants. Bonsoir, monsieur Dufresne!

2680

M. CHRISTIAN DUFRESNE :

2685

Bonsoir! On a répondu pas mal à une bonne partie de ma question, mais j'aimerais préciser, et par la Ville et par Tennis Canada, au niveau de l'utilisation par les personnes, les types de programmes qui vont être offerts aux citoyens ordinaires. En particulier, on a parlé de Tennis Montréal. Ce n'est pas Tennis Canada directement, mais l'accessibilité pour nous-mêmes ou les enfants, le type de programme, d'enseignement et tout ça, est-ce que ça va être sécurisé? Est-ce que ça va être augmenté?

2690

Parce que là, on peut difficilement... il n'y a pas de place. On se faire répondre: « Il n'y a pas de place. Il faut aller ailleurs. » Alors, j'aimerais qu'on me précise, si ce projet-là se réalise comme tel, qu'est-ce qui va être fait pour les personnes.

LA PRÉSIDENTE :

2695

Est-ce que vous pourriez préciser, monsieur Dufresne, à quel type d'activité vous faites référence quand vous dites qu'il n'y a plus de place?

M. CHRISTIAN DUFRESNE :

2700

Lorsqu'il y a le tennis récréatif, il y a les utilisations, il y a juste 4 courts intérieurs. Là, ça va passer à 8 courts. Mais il y a différents organismes qui utilisent les courts. On a parlé de Tennis Montréal, 25 %, tout à l'heure, si je ne me trompe pas, et d'un grand nombre d'heures d'utilisation de tennis récréatif pour les citoyens ordinaires qui veulent louer

2705 avec la carte Accès Montréal les terrains. Donc, ça, c'est plein là. Il n'y a plus moyen d'avoir ça. Puis il y a aussi les utilisations pour les tournois pour l'élite et tout ça.

Alors, Tennis Canada doit répondre, j'imagine, à toute cette pyramide de personnes là. Mais nous, comme personne, j'ai besoin d'avoir des garanties à savoir comment ça va être aménagé, comment l'utilisation pour le citoyen. Là, on parle de la bâtisse, c'est
2710 intéressant. L'accès au parc, c'est intéressant, il faut avoir le plus beau parc possible. Le tournoi, c'est l'fun, on a un beau tournoi mondial.

Mais en même temps, en dehors du tournoi, on veut utiliser ces installations-là et c'est important de savoir les groupes d'âge, les enfants, les types de programmes qu'il va y avoir là. Le quartier, est-ce que les écoles vont pouvoir rentrer plus? Il y a déjà eu des
2715 intervenants, des éducateurs physiques qui avaient de la difficulté à avoir des terrains.

Donc, c'est important que ce soit discuté, en tout cas à mon sens à moi, ici
2720 publiquement avant que ça soit fait dans le béton ou que ça change dans le futur.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Bélanger, au niveau de l'utilisation des tennis additionnels, finalement,
2725 est-ce que ça va permettre un meilleur accès à la population du quartier?

M. VIANNEY BÉLANGER :

Je vais passer cette question à monsieur Lapierre.
2730

M. EUGÈNE LAPIERRE :

Oui. Alors, bien, c'est sûr, ça, c'est un des objectifs qu'on vise en faisant le projet, c'est d'augmenter le nombre de courts de tennis pour la pratique sportive du tennis à l'année
2735 longue et également pour le développement du tennis.

Comme on sait, monsieur Morin tantôt de la Ville a expliqué rapidement en quoi consistait le partage des plages horaires à l'année longue au Centre de tennis du parc Jarry. Alors, selon l'entente qu'on a avec la Ville, 50 % des plages horaires sont dévolues
2740 exclusivement au public, donc pour la pratique récréative par les Montréalais; 25 % des plages horaires sont à l'usage des activités de développement de Tennis Montréal; et l'autre 25 % est partagé à peu près également entre la Fédération québécoise de tennis et Tennis Canada. Bon, ça ne va pas si mal de ce côté-là pour les terrains extérieurs, parce qu'il y a déjà beaucoup de terrains extérieurs et de parcs dans la Ville de Montréal.

Par contre, en ce qui a trait aux terrains intérieurs, c'est le seul terrain public à
2745 Montréal et possiblement au Québec, sauf pour un club intérieur à Rimouski. Donc, ça venait remplir un besoin et, on l'a vu, dès l'ouverture en 1996. C'est pour ça que quand on

2750 vous dit que les terrains sont occupés à 95 % entre octobre et mai, c'est vrai, la demande est là. Les utilisateurs se plaignent continuellement, autant les utilisateurs, les joueurs réguliers tout simplement qui appellent pour avoir un terrain de tennis, il faut qu'ils se lèvent à 7 h du matin. À 7 h 10, les terrains sont remplis deux jours plus tard.

2755 Et aussi, pour le développement, les trois associations dont je viens de vous parler, donc Tennis Montréal, la Fédération québécoise de tennis et Tennis Canada, on n'a pas assez de terrains, les trois partenaires ensemble, pour organiser les activités de développement. Qu'est-ce que ça peut être? Ça, c'est évidemment des tournois, des camps d'entraînement. C'est beaucoup axé vers le développement des jeunes, la pratique sportive chez les jeunes, de leur donner le goût de jouer au tennis et de se perfectionner le plus possible.

2760 Particulièrement du côté de Tennis Montréal, je dois dire qu'ils organisent beaucoup d'activités axées pour les jeunes. Particulièrement avec les écoles environnantes, il y a eu un programme, depuis les six premières années, avec la polyvalente Lucien-Pagé au coin où les élèves venaient à chaque jour pratiquer le tennis au Centre de tennis du parc Jarry. Maintenant, ils vont axer plus leurs activités vers les écoles primaires qui sont dans le quartier.

2770 Alors, il y a un besoin qui se fait sentir. Et pour répondre à la question de monsieur Dufresne, bien, voilà, on a un besoin de ce côté-là et on espère qu'avec quatre terrains additionnels à l'intérieur, on va pouvoir répondre à ce besoin.

LA PRÉSIDENTE :

2775 Est-ce que ça répond à votre question, monsieur Dufresne?

M. CHRISTIAN DUFRESNE :

2780 Oui, oui, merci.

LA PRÉSIDENTE :

En avez-vous une autre?

2785 **M. CHRISTIAN DUFRESNE :**

Est-ce que je peux en poser... oui.

LA PRÉSIDENTE :

2790

Bien sûr!

M. CHRISTIAN DUFRESNE :

2795

C'est plus une question technique, au niveau historique. Moi aussi, je demeure et je travaille dans le quartier depuis le début des années 70. Et puis je me souvenais, on jouait au tennis dans les anciens parcs du tennis, les champs de patates qu'on appelait, qui étaient épouvantables. Il y en avait une bonne gang, peut-être une vingtaine. Et là, avec les installations au parc Jarry, à l'extérieur, on a diminué le nombre de courts, on a diminué la capacité pour les citoyens du quartier, les joueurs de tennis du quartier d'avoir accès au tennis au parc Jarry, alors qu'historiquement on en avait beaucoup plus.

2800

Alors, pour moi, c'est important de sécuriser le plus d'espaces possible récréatifs à l'intérieur du stade, parce que c'est nos courts qu'on a finalement donnés à un organisme à but non lucratif, comme Tennis Canada, mais c'est un échange, qu'il faut avoir un équilibre à ce niveau-là.

2805

Ma question technique, c'est quel est le nombre qu'il y avait à l'époque et le nombre qu'on a aujourd'hui, qu'on a laissé pour le tournoi à ce moment-là? Parce que...

2810

LA PRÉSIDENTE :

Alors, votre question, c'est l'évolution du nombre de courts accessibles au public.

2815

M. CHRISTIAN DUFRESNE :

C'est ça. L'historique, en fait.

LA PRÉSIDENTE :

2820

Je crois avoir lu dans les documents, comme monsieur Dufresne, qu'à une certaine époque, il y avait une vingtaine de courts de tennis au parc Jarry. C'était peut-être avant l'arrivée des Expos et des équipes de soccer et tout. Il y a peut-être quelques précisions à apporter là-dessus?

2825

M. BENOÎT LACROIX :

Écoutez, je ne sais pas si un collègue veut répondre? Moi, je vous dirais, dans les livres qui parlent d'histoire, lorsqu'on parle du tennis, on identifie effectivement toujours ce chiffre, qu'il y avait...

2830

2835 Môme dans le plan directeur d'aménagement du parc Jarry en 53, j'ai lu un discours de Claude Robillard, l'ancien directeur des parcs et après du Service d'urbanisme, et il fait état de la construction d'un grand stade, qui a été le stade des Expos, et il parle des différents plateaux sportifs. Et lui aussi fait référence à 20 terrains de tennis.

Je vous dirais de façon plus précise, moi, je n'ai pas d'information là-dessus. Peut-être monsieur Morin? Non?

2840 **LA PRÉSIDENTE :**

Il semblerait que vous tombez dans les annales de la Ville de Montréal.

2845 **M. CHRISTIAN DUFRESNE :**

Historiquement, c'est important de faire le point. C'est qu'il y a des joueurs de tennis dans le quartier et puis là, on est obligé d'aller jouer ailleurs. C'est aussi simple que ça. Puis on l'aime le parc. C'est un beau parc. Il n'y a pas un joueur de tennis qui ne veut pas avoir un beau parc. De ce côté-là, on rejoint les opposants au stade comme tel, là, mais ça va ensemble. Pour un joueur de tennis, le stade du parc Jarry, je ne l'appelle pas le stade Du Maurier, mais c'est vrai que ça devrait être changé, mais c'est important de répondre à cette évolution-là, ça va dans une chose commune.

2855 **LA PRÉSIDENTE :**

Je pense que monsieur Morin aurait peut-être des précisions à apporter.

2860 **M. PIERRE MORIN :**

Oui, peut-être une petite précision. Il faut signaler que les terrains actuels au parc Jarry sont offerts, par Tennis Canada, sont offerts au même tarif que dans les autres parcs de la Ville de Montréal.

2865 Puis je pense qu'un des points importants peut-être à mentionner, c'est ce que vous avez dit dans votre préambule quand vous avez parlé des champs de patates. Il faut se rappeler de l'état des terrains du parc Jarry à l'époque puis, effectivement, ça ressemblait un peu à ce que vous évoquez. Puis je pense que la qualité de terrains dont on dispose maintenant permet d'avoir un plus grand nombre même de joueurs qui utilisent les surfaces et surtout d'inciter les gens à venir jouer.

2870 Quand je regarde les investissements qui ont été faits sur certains terrains extérieurs à la Ville de Montréal, je pense à Jeanne-Mance, je pense à Lafontaine, où à partir du moment où on met des investissements, les gens fréquentent beaucoup plus. Alors, je regarde l'état des autres terrains qu'on avait auparavant, ça aurait été peut-être
2875 problématique à ce niveau-là.

2880 Puis soyez assuré d'une chose, par contre, c'est et les gens de Tennis Canada et les gens de la Ville de Montréal ont à coeur l'intérêt des citoyens utilisateurs puis l'intérêt des enfants aussi qui veulent faire du tennis. C'est pour ça que j'ai mentionné tout à l'heure que la proportion de répartition des plages horaires va être essentiellement la même pour que justement et, entre autres, les gens de Tennis Montréal puissent offrir encore plus d'activités de nature tennistique à la population du quartier.

2885 **M. CHRISTIAN DUFRESNE :**

Je vous remercie énormément.

LA PRÉSIDENTE :

2890 Merci.

J'inviterais maintenant monsieur Jean Poirier à venir à la table des intervenants.

2895 **M. JEAN POIRIER :**

Bonsoir, madame la présidente!

LA PRÉSIDENTE :

2900 Bonsoir!

M. JEAN POIRIER :

2905 On a parlé de beaucoup de choses, on n'a pas parlé des arbres qu'on va couper, des arbres, 30 ou 40 arbres, des arbres matures pour leur construction. On n'a pas parlé de ça du tout, du tout. Je suis surpris.

LA PRÉSIDENTE :

2910 Vous faites bien de l'amener.

M. JEAN POIRIER :

2915 Ce n'est pas remplaçable, ça, des arbres de 30, 40 ans.

LA PRÉSIDENTE :

2920 Alors, une question à Tennis Canada, dans votre plan d'aménagement paysager, vous enlevez des arbres et vous en mettez des nouveaux. Est-ce que vous êtes capable de nous donner un portrait de ce que votre projet nécessite en termes d'abattage d'arbres?

M. VIANNEY BÉLANGER :

2925 Oui, je peux vous donner un portrait assez précis. Voilà, on prévoit couper 6 arbres, en déplacer 86, en planter 100, de déplacer à peu près 60 arbustes et d'en planter un autre 60. Alors, le nombre d'arbres coupés est de 6.

M. JEAN POIRIER :

2930 À quel endroit, s'il vous plaît?

M. VIANNEY BÉLANGER :

2935 Pardon?

LA PRÉSIDENTE :

Je vous prie de vous adresser à moi, monsieur Poirier, s'il vous plaît.

2940 **M. JEAN POIRIER :**

Oui, je m'excuse.

LA PRÉSIDENTE :

2945 Donc, monsieur Poirier voudrait savoir et moi aussi où sont localisés les arbres que vous prévoyez abattre et de quel type d'arbres s'agit-il?

M. VIANNEY BÉLANGER :

2950 Je vais demander à ma collègue Sophie Beaudoin de répondre à cette question.

Mme SOPHIE BEAUDOIN :

2955 Alors, pour répondre à votre question, on coupe 3 arbres précisément plus à l'avant du parc. On en coupe 3 ici pour venir aménager ces trois terrains de tennis extérieurs. Et on en coupe 3 donc au fond du terrain, dans le stationnement, pour agrandir le centre de tennis intérieur.

2960 Il s'agit principalement, dans le stationnement, de trois gleditschias, donc des féviers. Ils sont assez gros, 40 à 50 centimètres de diamètre. Mais c'est certain que notre

principale préoccupation, ça a été, tous les arbres qu'on peut transplanter avec la technologie dont on dispose, on les transplante. Mais malheureusement, il y a effectivement 6 arbres qu'on doit couper parce qu'ils sont beaucoup trop gros et trop âgés pour être transplantés.

2965

LA PRÉSIDENTE :

Les arbres qui sont localisés là où les tennis extérieurs seraient aménagés, de quelle essence s'agit-il?

2970

Mme SOPHIE BEAUDOIN :

Je ne m'en souviens plus avec exactitude. Je ne pourrais pas vous répondre mais je pourrais faire une recherche et vous amener la réponse demain.

2975

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Poirier.

2980

M. JEAN POIRIER :

Une autre chose. On parle du 84 000 mètres de terrain qui appartient à Tennis Canada. Moi, je suis simple mécanicien, vous savez, je ne m'exprime peut-être pas aussi bien que tout le monde. Ce 84 000, est-ce que c'est calculé après la clôture posée?

2985

Moi, je ne suis pas un comptable, mais je pense qu'on dépasse beaucoup le 84 000 mètres cubes après la clôture qu'on pose. C'est énorme ce qu'on avance dans le terrain. On prend des courts de tennis, 4 courts de tennis qu'on venir planter à l'intérieur du parc Jarry, puis on va faire une clôture qui va faire le tour de ça, à part de ça.

2990

LA PRÉSIDENTE :

Peut-être sortir le plan du droit superficiaire. Le 84 000 mètres carrés, si je comprends bien, ça comprend toute la superficie, donc les bâtiments, le stationnement.

2995

M. JEAN POIRIER :

3000 Ce n'est pas certain. Ce n'est pas certain. Je m'excuse. Leur terrain à eux a 84 000 mètres. Mais la clôture qui va faire le tour, elle, c'est du terrain qui est emprunté à la Ville. Je ne sais pas comment que ça se fait mais...

LA PRÉSIDENTE :

3005 Rapidement, monsieur Bélanger.

M. VIANNEY BÉLANGER :

3010 Oui. Rapidement, la clôture autour, si on prend la nouvelle configuration, ici, ce sont des tennis extérieurs qui sont clôturés comme n'importe quel tennis dans tous les parcs de la Ville de Montréal. Ceux-là, ici, sont clôturés. Donc l'accès aux installations permanentes, donc, c'est le devant du court numéro 1, le devant du stade principal que vous connaissez et le devant du centre de tennis intérieur. Mais ce que l'on dit, c'est qu'il va exister une clôture, en dehors des événements, autour seulement des courts de tennis
3015 comme on retrouve, mais il n'y aura plus de clôture.

Ici, ce qu'on illustre, ici, c'est qu'on illustre la plage ou la superficie de l'espace de la nouvelle place. Mais je ne montre pas une clôture, ici. C'est ouvert, ça, ici. Donc, c'est un nouvel espace qui est redonné. Ici, avant, vous connaissez actuellement, ça, ici, c'est
3020 clôturé, vous avez raison. Donc, en ligne avec les clôtures des tennis, il y a une clôture qui ferme cet espace-là.

Ce qu'on dit, on enlève cette clôture-là et en plus, en déplaçant... je comprends qu'on déplace les courts ici mais on ouvre cet espace-là. Donc, c'est un échange de terrain
3025 qui permet d'ouvrir l'espace au complet de la place. Donc, il n'y a pas de clôture autour de la limite jaune.

M. JEAN POIRIER :

3030 Je m'excuse, mais il ne répond pas à ma question.

LA PRÉSIDENTE :

3035 Pouvez-vous la reformuler?

M. JEAN POIRIER :

3040 Je vais la reformuler parce qu'il n'a certainement pas compris. Je lui ai demandé l'espace qu'on va prendre dans le parc Jarry après la clôture posée. Lorsque la clôture sera enlevée, on passe à travers. Ça va bien aller. Mais là, ils vont bâtir des courts de tennis à

l'intérieur du parc Jarry et ils vont faire une grande clôture tout le tour, qui va même presque passer par-dessus la piscine. C'est là qu'on parlait d'un petit espace. C'est une clôture immense qu'on va poser à l'intérieur du parc Jarry, là. Si le monde verrait avec des poteaux qu'on aurait indiqué où cette clôture-là passait...

3045

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que vous pourriez donner un complément d'information sur l'espace clôturé qui appartient à Tennis Canada – Parc Jarry, tel que ça l'est maintenant et tel que ça le serait avec le projet qui est proposé maintenant, monsieur Lacroix?

3050

Ce n'est pas ça la question? Est-ce que c'est ça votre question, monsieur Poirier?

M. JEAN POIRIER :

3055

C'est ça. Je parle, moi...

LA PRÉSIDENTE :

3060

Pendant le tournoi ou tout le temps?

M. JEAN POIRIER :

3065

Moi, je parle lorsqu'ils posent leur clôture. Donc, ils posent leur clôture un mois ou deux avant le tournoi; puis là le tournoi; puis après le tournoi. Ça veut dire que l'été est passé, puis la clôture est là tout l'été. Je ne parle pas d'une clôture pour dix jours là.

LA PRÉSIDENTE :

3070

Non, je comprends ce que vous voulez dire.

M. JEAN POIRIER :

3075

C'est une clôture temporaire qu'ils vont poser, mais elle va être là pour un mois ou deux, pour tout l'été.

LA PRÉSIDENTE :

3080

Alors, peut-être, effectivement, c'est...

M. JEAN POIRIER :

À ce moment-là, ça dépasse beaucoup les 84 000 mètres cubes.

3085 **M. VIANNEY BÉLANGER :**

La clôture pendant le tournoi, j'ai bien compris votre question, je m'excuse, effectivement vous parliez pendant le tournoi, alors la clôture va passer au bout des courts ici, s'en venir suivre la zone verte ou encore l'extérieur de ces courts-là et comme ça. Mais ce périmètre-là est exactement le périmètre du droit superficiaire de Tennis Canada.

3090

UNE INTERVENANTE DANS LA SALLE :

Et la zone 3?

3095

M. VIANNEY BÉLANGER :

La zone 3, comme j'ai expliqué tout à l'heure, elle est exclue. Tennis Canada, à moins d'en faire une demande spéciale, actuellement, ils n'ont pas le droit d'utiliser la zone 3.

3100

UNE INTERVENANTE DANS LA SALLE :

Mais comme...

3105

LA PRÉSIDENTE :

Pardon, pardon, je vous demanderais plutôt de vous inscrire et de venir au micro.

3110

J'aurais quand même un complément de question pour aider à la compréhension. Dans le moment, les gens qui se promènent dans le parc Jarry voient un périmètre clôturé à l'année longue. Avec le projet, il y aurait une partie du temps où il y aurait une place accessible, ouverte devant les installations fixes.

3115

Mais pendant les tournois, est-ce que la superficie clôturée est identique, inférieure ou supérieure à ce qu'elle est maintenant?

M. JEAN POIRIER :

3120

Très supérieure, très.

LA PRÉSIDENTE :

3125 Et de combien? Alors, pendant le tournoi donc, l'été 2004, est-ce qu'il y aurait plus de superficie clôturée ou moins?

M. JEAN POIRIER :

3130 Beaucoup, beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

Incluant les courts de tennis.

3135 **M. VIANNEY BÉLANGER :**

J'essaie de... incluant les courts de tennis.

M. JEAN POIRIER :

3140 C'est beaucoup, beaucoup. C'est pour ça...

M. VIANNEY BÉLANGER :

3145 C'est exactement la même superficie.

M. JEAN POIRIER :

3150 Bien, ça n'a pas de bon sens, voyons donc! C'est ça que j'aime pas, l'information est déformée.

M. VIANNEY BÉLANGER :

3155 Si on exclut la zone 3, effectivement, la zone 3, c'est une superficie additionnelle, comme j'expliquais. Mais si on prend la superficie de la zone 1 et la zone 2, c'est à l'intérieur des limites de Tennis Canada, avec les courts de tennis inclus.

M. JEAN POIRIER :

3160 C'est ce que j'aime pas. Je suis allé au bureau de Tennis Canada l'hiver dernier, Ils nous ont donné des informations.

LA PRÉSIDENTE :

3165 Je pense que monsieur Lacroix veut donner une information supplémentaire.
Monsieur Lacroix?

M. BENOÎT LACROIX :

3170 Là, ce n'est pas un dessin qui relève de ma présentation, mais j'aimerais que les gens de Tennis Canada montrent la zone 3, s'il vous plaît. Alors, voici. Et est-ce qu'on a la plage, s'il vous plaît, la plage d'utilisation aussi en bas? Merci.

3175 Alors, ce qui se passe, madame, c'est que le périmètre de la zone 3, ici, constitue effectivement un espace additionnel qui n'est pas actuellement protégé par une clôture, puisqu'elle est plutôt située ici. Donc, ce terrain-là, comme je le mentionnais tout à l'heure, Tennis Canada est en demande auprès de la Ville pour l'utiliser pendant quelques jours avant le montage et quelques jours après le montage, dans le fond pour venir poursuivre dans leur schéma d'implantation les lignes qu'on retrouve ici et leur droit superficiaire qui se
3180 situe là, pour enclaver cet espace-là avec une structure de type clôture temporaire. Et ils sont effectivement sur cet aspect-là en demande auprès de la Ville.

3185 Officiellement, la Ville n'a pas approuvé le calendrier de demandes de Tennis Canada. Nous leur avons demandé, dans le cadre de l'exercice de réaménagement, de nous faire des propositions quant au déploiement sur la place publique. Ce que vous avez actuellement, c'est le résultat de plusieurs demandes et de plusieurs discussions successives avec Tennis Canada quant à leur volonté de se déployer. Et nous sommes, nous, à la Ville, toujours dans une période d'examen de cette demande et nous visons à minimiser le nombre de jours pour chacune des zones.

3190 Alors, il y a actuellement donc un processus qu'on appelle de négociation entre la Ville et Tennis Canada pour l'utilisation de la place publique. Ce qui est prévu d'ailleurs au contrat, on explique que les parties doivent convenir de l'utilisation de la place publique. Alors, c'est ce que nous faisons.

3195

LA PRÉSIDENTE :

Merci, monsieur Lacroix.

3200 **M. JEAN POIRIER :**

3205 Maintenant, les jeux, ça a lieu l'été, pas au mois de janvier, puis pas au mois de février, durant les vacances. Les jeux, on le sait d'avance à chaque année, de tel jour à tel jour. Donc, on est capable de prévoir le jour où on va commencer à poser la clôture et le jour où on va commencer à l'enlever. Probablement qu'ils vont nous dire dix jours avant, dix jours après. Mais moi, je vois un mois avant, dix jours le jeu, un mois après, l'été est fini.

Est-ce qu'il y a une précision quand on va poser la clôture et quand on va l'enlever?

3210 **LA PRÉSIDENTE :**

Je pense que c'est ce qui est tenté d'être indiqué là de façon quantitative.

3215 **M. JEAN POIRIER :**

Oui, ils en ont parlé un peu tout à l'heure, mais ce n'est pas clair. J'aimerais ça quelque chose qui est clair. On doit le savoir? Une clôture, on dit que c'est facile à poser, c'est temporaire, ça va bien. Ils ont de l'expérience. La première année, ils l'ont enlevée une fois, là.

3220

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Bélanger, est-ce que vous pouvez spécifier les temps de montage et de démontage pour chacune des zones et les raisons pour lesquelles ces temps-là sont requis pour la tenue des internationaux?

3225

M. VIANNEY BÉLANGER :

Comme j'ai expliqué, ce qu'on essaie de faire, c'est de réduire le temps d'occupation de la place publique. On prend une première zone au départ, qui est limitée ici, vous voyez qu'elle est beaucoup plus petite. La zone 1, on commencerait le montage, par exemple, en l'an 2004, le 12 juillet. Alors, les internationaux ont lieu du 31 juillet au 8 août. Et le temps du démontage de la zone bleue, toujours la zone 1, c'est du 8 août au 20 août. Donc, cette zone-là, elle est restrictive du 12 juillet au 20 août, précisément.

3235

Si on prend la zone 2, qui est la zone qui prend toute la place publique, dans les limites de Tennis Canada, cette zone-ci, alors on met la clôture vers le 17 juillet, on le monte jusqu'au 30 le début du tournoi, on tient le tournoi jusqu'au 8 août, et on la démonte pendant la période du 9 août au 15. Donc, cette zone-là va être démontée plus tôt. Elle va être montée le 16 juillet et démontée le 15 août. Donc, à peu près un mois, la zone 2.

3240

Ce qu'on essaie de faire, c'est de réduire le temps par rapport au temps qu'on prenait dans les années antérieures. Ça, c'est sur les limites de Tennis Canada, leur propre terrain.

3245

LA PRÉSIDENTE :

Madame Beudet.

3250 **Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :**

3255 Est-ce que vous avez examiné la possibilité de réduire le temps, au moins le temps du démontage, en ajoutant des équipes, en permettant l'accès au site? Il y a d'autres grands événements à Montréal où l'accès au site est en permanence ouverte au public pour le montage et le démontage. Est-ce que ça a été envisagé?

M. VIANNEY BÉLANGER :

3260 Ça a été examiné. Et je peux vous dire que personnellement avec l'équipe de Tennis Canada, on a posé la question avec les équipes d'entretien, et de montage et démontage: comment essayer de réduire?

3265 Hier après-midi, à la dernière minute, on était rendu à ce scénario. On est parti de 60 jours total et on est rendu à la zone 2, on dit: « Ça prenait 60 jours », on est rendu à peu près à l'équivalent de 32 jours. Il y a eu un progrès. 30 jours, incluant le tournoi. Donc, on a fait un exercice de le réduire de la moitié.

3270 Mais il reste qu'il y a un nombre d'équipements, de pièces, de tables, de ci et qui sont assez imposants pour ce type d'activité. Est-ce que l'on peut le réduire encore? C'est un exercice qu'il faut peut-être encore essayer de poursuivre par d'autres techniques. Mais actuellement, tous les exercices techniques que l'on fait, on est rendu, on a réussi à le réduire de la moitié, le total, incluant le montage, démontage et le tournoi.

LA PRÉSIDENTE :

3275 Madame Beudet.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

3280 Est-ce que c'est parce que vous ne voulez pas utiliser des équipes en temps supplémentaire? Parce que vous pourriez, dans le démontage, réduire encore le nombre de jours. Est-ce que ça a été examiné?

M. VIANNEY BÉLANGER :

3285 Je vais demander à monsieur Lapierre de répondre.

M. EUGÈNE LAPIERRE :

3290 Non. Bien, là, on va dans des questions assez techniques. Mais c'est surtout parce
qu'il y a un ordre de montage et de démontage, et on ne peut pas faire les choses en même
temps. Et peu importe l'équipe de montage qu'on prend, il y a un certain temps pour monter
les tentes, les planchers, le filage et ainsi de suite. Et c'est l'ordre qui fait qu'on a réussi à
3295 a raison parce qu'on ne l'a jamais essayé de façon si rapide que ça, et on va pouvoir le dire
de façon plus exacte.

Vous avez fait la comparaison avec certains autres événements. Par comparaison,
parce qu'on les a consultés aussi pour voir, ça, c'est beaucoup plus rapide que, par
3300 exemple, le Festival de jazz ou le Grand Prix Automobile, par exemple.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

3305 Merci.

M. JEAN POIRIER :

Un autre petit conseil pour Tennis Canada. Ça fonctionne bien. C'est beau.
D'année en année, ça augmente. C'est très populaire. Le monde aime ça. C'est énorme.
3310 Ça grouille. Depuis les années 80, il y a eu plusieurs améliorations. Ça grossit, ça grossit
et ça va grossir encore. Il va y avoir d'autres phases qui s'en viennent.

Pourquoi ne pas profiter immédiatement de transporter ça à l'extérieur d'un parc où il
y aurait de l'espace? Ça ne serait pas encadré entre le chemin de fer et la rue Faillon qui ne
3315 débouche pas, choisir une place vague, une bonne place.

LA PRÉSIDENTE :

3320 Je vais me permettre de reformuler la question de monsieur Doré, mais -- pardon,
moi, je suis déjà rendue à monsieur Doré qui est le prochain inscrit, parce que c'est c'est
votre troisième question.

3325 Mais effectivement, on a vu, par exemple, le Forum, par exemple, a été déplacé au
Centre Molson. Dans la planification de la Ville et de l'arrondissement, dans quelle mesure
est-ce qu'il est prévu que, à un moment donné, Tennis Canada devra vraiment se déployer
de façon tellement significative dans le parc, qu'il devra être relocalisé?

M. JEAN POIRIER :

3330 Il y aurait beaucoup de monde heureux, puis le monde pourrait jouer au tennis.

LA PRÉSIDENTE :

3335 Laissez monsieur Lacroix répondre, s'il vous plaît.

M. BENOÎT LACROIX :

3340 Je vous dirais, écoutez, nous considérons, enfin, je vous dirais, d'un point de vue
équipe professionnelle, urbanistes, responsables en immobilier, nos collègues architectes
paysagistes des parcs, nous sommes, d'un point de vue professionnel, d'avis que lorsque
le projet de réaménagement aura été réalisé comme il est montré ici si les autorités donnent
suite au projet, nous serons probablement en présence d'un équipement à pleine maturité
qui ne pourrait pas, pour l'équilibre du parc, d'un point de vue strictement analyse
professionnelle – il pourrait y avoir des choix politiques différents, on en convient – mais d'un
3345 point de vue strictement professionnel, pour l'équilibre du parc, nous considérons que
l'ensemble qui est réalisé et qui est proposé devant nous avec la place publique, ça
constitue un équipement à maturité.

3350 Et la construction d'un troisième complexe ou l'agrandissement pour des tennis
intérieurs constitue une demande en quelque sorte qui ferait qu'on devrait se poser
exactement la même question, c'est-à-dire qu'on serait au-delà du scénario d'équilibre dans
le parc que nous cherchons à privilégier et à consolider.

3355 Alors, c'est la raison aussi pour laquelle d'un point de vue plan d'urbanisme, la
modification qui est faite, vous comprenez qu'elle épouse parfaitement le nombre de mètres
carrés de la situation actuelle en termes de droit superficiaire. Elle ne permet pas
d'agrandissement aux installations.

3360 Alors, c'est une opinion professionnelle là-dessus, madame la présidente. Ça ne
constitue pas la position officielle de la Ville et de son conseil municipal qui, dans dix ans,
quinze ans, nul ne peut présumer de quelle serait la décision de la Ville. Mais d'un point de
vue équipe professionnelle, le projet que vous avez devant vous constitue pour nous un
projet à pleine maturité.

3365 **M. JEAN POIRIER :**

La dernière construction du parc, la dernière amélioration qu'ils ont faite, c'était
prévu pour longtemps.

3370 **LA PRÉSIDENTE :**

Je vous remercie, monsieur Poirier.

M. JEAN POIRIER :

3375

Merci, bonsoir.

LA PRÉSIDENTE :

3380

J'inviterais monsieur Doré à venir à la table des intervenants. Monsieur Doré a quitté?

À ce moment-là, j'inviterais monsieur Michel Lafleur, s'il est toujours présent. Bonsoir!

3385

M. MICHEL LAFLEUR :

Bonsoir! La demande indique qu'il y a plusieurs usages, tels que salle de spectacle, salle de réunion font aussi partie de ce plan. En général, mais dans le cas des spectacles plus particulièrement, l'achalandage associé à ces activités conduit à la détérioration du parc à cause des allées et venues. Les résidants se souviendront tous que certaines activités ont mené à des durs lendemains de la veille pour notre parc Jarry. On trouvait toutes sortes de détritrus, incluant du vomi un peu partout.

3395

Alors, le document préparé par Tennis Canada fait quasiment abstraction totale de la gestion de ces événements, qui sont appelés événements financiers, parce qu'il semble que Tennis Canada ne fait pas suffisamment d'argent avec les internationaux, il doit remplir la caisse d'une autre façon. Tout ce qui est marqué dans le document, c'est qu'il y aurait une quinzaine d'événements financiers envisageables.

3400

Alors, ma question, c'est est-ce que ces 15 événements envisageables, ça peut devenir 20, 30, 40? Est-ce qu'un événement envisageable, ça peut durer 2, 5, une dizaine de jours, comme les tournois de volleyball? Et finalement, est-ce qu'il y a une entente avec la Ville de Montréal et Tennis Canada pour assurer un nettoyage diligent après ces événements-là, de façon à ce que ce ne soit pas les taxes des gens qui sont ici qui paient pour le nettoyage, pour assurer la sécurité durant et après les événements, parce qu'il y a beaucoup d'allées et venues?

3405

Et donc, quelle est cette entente-là qui balise l'utilisation des infrastructures qui sont demandées pour les événements financiers?

3410

LA PRÉSIDENTE :

3415 La question de monsieur Lafleur est très claire. Quel est l'encadrement prévu pour les activités non tennistiques? Alors, monsieur Bélanger et, après, monsieur Lacroix.

M. VIANNEY BÉLANGER :

3420 Je vais la passer cette question à monsieur Lapierre.

M. EUGÈNE LAPIERRE :

3425 Bien, comme on l'a mentionné dans le projet, nous suggérons que le rôle justement de supervision des activités tenues au Centre de tennis du parc Jarry revienne au comité conjoint, qui est déjà prévu au contrat entre la Ville et Tennis Canada, justement pour analyser le déroulement des activités, en superviser le déroulement justement et suggérer les améliorations ou les recommandations nécessaires pour l'avenir.

LA PRÉSIDENTE :

3430 Selon l'entente actuellement en vigueur, soit la convention du parc Jarry, le comité conjoint était spécifiquement constitué de façon à regarder la programmation des événements tennistiques. Est-ce qu'elle prévoyait également la programmation des événements non tennistiques, la convention?

M. EUGÈNE LAPIERRE :

3440 Non, c'est ça. Le comité conjoint, jusqu'à ce moment-ci, prévoyait justement la supervision de l'utilisation du tennis comme tel. Et on veut faire rajouter ce rôle-là de supervision des événements à être tenus au Centre de tennis du parc Jarry.

LA PRÉSIDENTE :

3445 En complément à votre question, monsieur Lacroix, quand il s'agit d'événements non tennistiques, est-ce qu'il y a une autorisation à obtenir de la part de l'arrondissement par Tennis Canada pour la tenue de tels événements?

M. BENOÎT LACROIX :

3450 D'un point de vue réglementation de zonage, ce sont des activités déjà autorisées, comme cela était mentionné. C'est issu du zonage des années 95 et cela va être perpétué par le régime des droits acquis. Ça, c'est l'encadrement réglementaire, disons.

3455 Il y a un encadrement administratif et de gestion, comme cela est déjà indiqué au dossier. Un comité conjoint formé de la Ville et de Tennis Canada doit statuer annuellement

et, si requis, plusieurs fois par année de l'ensemble des activités qui se dérouleront sur le terrain occupé par Tennis Canada. Cela inclut les activités non tennistiques.

3460 Si vous permettez un petit commentaire dans la même direction, je ne doute pas du tout qu'il peut y avoir certaines activités à caractère de spectacle ou culturelles qui peuvent avoir des effets de débordement désagréables. Nous avons quand même prévu l'emplacement, je vous dirais avec le nouveau court numéro 1, pour pouvoir accueillir des activités culturelles et socio-communautaires. C'est un élément du dossier que l'arrondissement considère fort positif si, évidemment, les effets de débordement sont bien
3465 encadrés.

L'été est court à Montréal. Et dans la tradition des grands parcs de Montréal, c'est le cas du Jardin de verdure au parc Lafontaine, c'est le cas du grand parc Ahuntsic avec le Festival Blues, c'est le cas d'autres activités, nous aimerions dans l'arrondissement pouvoir offrir aux citoyens un certain nombre de spectacles variés et de qualité.
3470

Et nous sommes, nous, en demande auprès de Tennis Canada pour pouvoir accéder à très bas prix à leurs installations, pour pouvoir accueillir à la fois des activités de qualité qui pourraient, comme au Jardin de verdure ou ailleurs, se produire ici dans le parc quelques fois par été.
3475

Et aussi, nous voudrions, enfin, c'est un projet à plus long terme, on en a discuté avec plutôt l'équipe de monsieur Morin, nous aimerions aussi que... vous savez que dans le quartier Parc-Extension, il y a 56 nationalités présentes. Il y a, entre autres, une importante communauté grandissante du sous-continent indien, hindou, pakistanais, etc. Nous aimerions que ces gens puissent utiliser ces équipements-là pour faire connaître un peu plus leur culture et leur musique, etc.
3480

Alors, dans la stratégie de l'arrondissement d'accéder à bas prix aux installations de Tennis Canada, c'est, entre autres, pour donner du temps d'équipement pour ce type d'activités dans le quartier qui ne peuvent pas se diffuser dans d'autres endroits.
3485

LA PRÉSIDENTE :

3490 Est-ce que ça répond à votre question, monsieur Lafleur?

M. MICHEL LAFLEUR :

3495 Donc, si je comprends bien, ça peut être effectivement, c'est 15 envisageables, mais ça peut être 20, 30, 40. Et les événements peuvent s'étendre sur 2, 3, 5 jours. Ça va dépendre du comité conjoint de la Ville et de Tennis Canada, sur lequel il n'y a aucun citoyen. Est-ce que j'ai bien compris? Est-ce que c'est la bonne information?

LA PRÉSIDENTE :

3500

Monsieur Bélanger.

M. VIANNEY BÉLANGER :

3505

Bien, s'il y a un événement, l'événement, il y a une disposition dans l'entente entre Tennis Canada et la Ville que pour utiliser les fermetures temporaires, c'est 24 heures avant l'événement et 24 heures après pour le démontage, si on utilise la zone 1, effectivement. Et c'est le comité conjoint qui saura discuter des événements spéciaux à tenir au parc Jarry.

3510

M. MICHEL LAFLEUR :

Et donc, j'avais raison, c'est ça. Donc, j'étais correct. Parce que monsieur Lapierre fait signe que non, vous dites que...

3515

M. EUGÈNE LAPIERRE :

Bien non, parce que vous dites -- on mentionne 15, et vous dites ça peut être 20, 30, 40. Bien non, on mentionne 15. Alors, ça ne sera pas...

3520

M. MICHEL LAFLEUR :

C'est 15 envisageables.

M. EUGÈNE LAPIERRE :

3525

... plus que 15 événements pour l'année. Alors, c'est ce qu'on a mentionné. Depuis l'ouverture du centre, il y en a eu entre 7 et 8 par année, depuis l'ouverture.

3530

Alors, c'est pour vous dire, nous, comme on stipule aussi dans notre document, c'est que notre mission, c'est de développer le tennis. On fait du tennis. La seule raison pour laquelle on veut tenir certains événements, c'est pour aider à financer l'opération du centre de tennis, pour continuer de pouvoir offrir du tennis à l'année longue et du sport à l'année longue aux citoyens de Montréal, et pour le développement de notre sport. C'est pour ça.

3535

LA PRÉSIDENTE :

Je pense que monsieur Lacroix aurait un complément d'information à vous donner, monsieur Lafleur.

3540

M. BENOÎT LACROIX :

Tout simplement pour mentionner que la possibilité dont vous parlez existe depuis 8 ans, c'est-à-dire que les pouvoirs...

3545

M. MICHEL LAFLEUR :

Sauf que le stade n'était pas équipé pour recevoir les spectacles. Là, dans le document, c'est marqué que le stade est conçu maintenant pour qu'on puisse amener facilement le système de son, etc. Donc, ça fait partie du plan de développement. Est-ce que je me trompe, que maintenant l'infrastructure...

3550

LA PRÉSIDENTE :

Attendez un instant, s'il vous plaît, monsieur Lafleur, monsieur Lacroix essayait d'apporter un complément d'information. Ne l'interrompez pas, je vous en prie.

3555

M. BENOÎT LACROIX :

Techniquement, il était possible depuis le zonage de 94. Et si on regarde l'histoire du parc, bien avant 94, il y a eu Pink Floyd et d'autres qui sont venus, quand on était un petit peu plus légers dans... Alors, il y a eu, depuis très longtemps, de superbes moments comme ça au parc. Je vous dirais, ce n'est pas quelque chose de nouveau, ces pouvoirs-là existent. Ce que nous voulons faire, c'est les encadrer de façon serrée.

3560

3565

Les 15 activités dont parle Tennis Canada, c'est aussi un chiffre qui correspond à un seuil qui a été discuté avec la Ville où on considère que, ça, ça peut être quelque chose d'acceptable et il faut contrôler ça correctement. Mais ce n'est pas nouveau, ce n'est pas le projet qui génère cela. C'est déjà des choses qui auraient pu arriver auparavant.

3570

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que ça répond à votre question, monsieur Lafleur?

3575 **M. MICHEL LAFLEUR :**

Bien, disons, je pense que monsieur Lapierre allait ajouter ou, en tout cas, il a fait signe que oui, que ce qui est nouveau, c'est que maintenant le nouveau stade va être mieux équipé pour recevoir ce genre d'activité-là. Est-ce que c'est vrai ou pas vrai?

3580

LA PRÉSIDENTE :

Je pense que monsieur Lacroix et monsieur Bélanger et monsieur Lapierre ont bien indiqué que le court numéro 1, il a la forme et les fonctions d'un amphithéâtre à la fois, c'est clair.

3585

M. MICHEL LAFLEUR :

Ma deuxième question, c'est concernant l'aménagement de la place publique. Si on regarde sur le plan qu'il y a à la fin du document – le numéro, c'est A-100, je ne sais pas si c'est un numéro qui dit quelque chose à tout le monde – mais on voit que sur la place publique, il n'y a aucun arbre. Donc, ça correspond à...

3590

LA PRÉSIDENTE :

Je pense que monsieur Lafleur fait référence à un dessin d'architecture de paysage, implantation au sol avec aménagement. Ce serait la dernière acétate de la présentation de la Ville de Montréal qui a été déposée. Monsieur Lacroix?

3595

3600 **M. BENOÎT LACROIX :**

Vous m'avez pris en plein défaut, je ne vous écoutais pas, madame la présidente. Je parlais avec mon collègue, Mario Masson.

3605

LA PRÉSIDENTE :

C'est tout à fait pardonnable, monsieur Lacroix, il est 11 h.

M. BENOÎT LACROIX :

3610

Monsieur Masson me disait qu'il y a certains plans où l'illustration des parcs est plutôt faible et on voit un peu moins les aménagements paysagers proposés. Peut-être qu'on pourrait diriger une diapositive un petit peu plus explicite quant au plan d'aménagement.

3615 **M. MICHEL LAFLEUR :**

Et donc, de toute façon, sur la place publique, on parle, comme technique de verdissement, de mettre, selon le vocable employé, qu'il y aurait des arbustes en pots et accompagnés de fleurs annuelles et qu'éventuellement, à cet endroit-là, à l'extérieur de
3620 tournoi, servirait d'aire de pique-nique et de pétanque.

Je me demandais encore une fois qui à l'extérieur des... c'est ça, je me demande si dans la zone brune, qui est à l'avant de la promenade, si ce sont tous des arbres en pots? Et les arbres un petit peu avant, exactement là, est-ce que cette végétation-là, c'est de la
3625 végétation en pots? Où va la végétation en pots? Et à l'extérieur des internationaux, qui assume les frais de l'entretien du remplacement de la végétation en pots?

LA PRÉSIDENTE :

3630 Monsieur Bélanger.

M. VIANNEY BÉLANGER :

Ce serait Tennis Canada.
3635

LA PRÉSIDENTE :

Pardon, je m'excuse d'empiéter sur votre question...

3640 **M. MICHEL LAFLEUR :**

Non, ça va.

LA PRÉSIDENTE :

3645 ... mais il me semble avoir vu dans les documents que l'entretien paysager était fait par l'arrondissement, selon les normes d'entretien paysager de l'arrondissement. Monsieur Bélanger?

3650 **M. VIANNEY BÉLANGER :**

Madame la présidente, je précise que les arbres en pots ou les arbustes en pots seraient de la responsabilité de Tennis Canada, parce qu'ils sont considérés comme du mobilier.
3655

LA PRÉSIDENTE :

C'est vrai. Je pense que c'était la coupe de gazon qui était faite par l'arrondissement.

3660 **M. VIANNEY BÉLANGER :**

C'est ça.

LA PRÉSIDENTE :

3665

Excusez-moi, c'est mon erreur.

M. MICHEL LAFLEUR :

3670

Non, non, ça va. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

3675 Il est maintenant 11 h. Alors, je crois que pour permettre à tout le monde d'avoir une bonne nuit de repos, nous allons clore.

Il reste plusieurs personnes d'inscrites au registre, nous allons donc continuer demain à la même heure. Et nous allons pouvoir passer une plus grande période de temps à répondre à vos questions puisqu'il n'y aura pas de présentation en début d'assemblée.

3680

Donc, à tout le monde, merci beaucoup et à demain. Bonsoir.

3685

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifiée sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

3690

ET, J'AI SIGNÉ:

LISE MAISONNEUVE, s.o.